PHILATELIC SECTION.

de „ville des fleurs", Bruges, Tournai, Louvain, Bruxelles, Anvers, Mons, eurent successivement, de 1808 à 1829, leurs sociétés d'horticulture.

Après la révolution de 1830, d'admirables publications consacrées aux fleurs commencèrent à paraître; et de jeunes botanistes explorèrent le globe, rapportant au pays de très nombreuses plantes nouvelles. La première place parmi eux revient à Jean Linden, qui découvrit au cours de ses voyages des orchidées de toute beauté et qui fut le fondateur du célèbre établissement horticole de Bruxelles.

En même temps, les expositions de fleurs, limitées d'abord au cercle des membres de chaque société, s'ouvraient libéralement aux „profanes". Et bientôt, en 1864, les premières grandes floralies internationales étaient organisées à Bruxelles par la Société royale de Flore.

Aujourd'hui, une fédération a été établie, sous les auspices du gouvernement, entre toutes les sociétés et institutions horticoles du pays. Elle a pour but de favoriser les progrès de l'horticulture par la réunion périodique de délégués, la publication d'un bulletin, l'organisation de congrès, etc.

Et nos exportations de plantes et de fleurs à l'étranger représentent annuellement une valeur de plus de 6 millions de francs...

L'INDUSTRIE

Cinquante années de progrès.

Au point de vue économique, l'annexion de nos provinces à la France eut d'heureux résultats. La Belgique avait une industrie déjà très développée : la métallurgie, la fabrication des toiles, des draps, des dentelles, la tannerie, etc., trouvèrent sur le vaste territoire de la France d'importants consommateurs pour leurs produits.

L'essor industriel fut favorisé par la suppression des maîtrises et des entraves de tout genre abolies par la Révolution. Nos provinces prirent une part brillante aux expositions de l'industrie organisées à Paris, et une exposition similaire s'ouvrit à Gand en 1803, lorsque le premier consul Bonaparte qui venait de conquérir [illegible] Monckhoven créait à Gand l'industrie des plaques et papiers photographiques. Le comte de Montblanc ressuscitait à Ingelmunster celle des tapisseries décoratives. La fabrication du malt et de l'amidon de riz; du chocolat, des biscuits de table, des conserves alimentaires et des liqueurs; des corsets et des fleurs artificielles, prenait une énorme extension. Et dans la patrie de Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo industrielle, des usines nombreuses se créaient enfin pour la production et l'utilisation de l'électricité.

La plus récente de ces industries est celle des cycles et des automobiles. Dès la première exposition organisée en 1895 par le Vélocé-Club bruxellois, on put constater l'énergie que nos ingénieurs et nos industriels apportaient à vulgariser les nouveaux moyens de locomotion: aujourd'hui, on compte une trentaine de maisons belges s'occupant de la construction d'automobiles, — et le Roi, en se rangeant parmi les „chauffeurs", a fait à ces maisons la plus fructueuse des réclames.

Il nous reste à donner, par quelques chiffres, une idée des progrès réalisés au dix-neuvième siècle par l'industrie :

En 1801, l'extraction de la houille atteignait à peine, en Belgique, 1 million de tonnes. En 1830, elle était de 2,513,000 tonnes. En 1898, elle s'est élevée à 22,088,335 tonnes.

La Révolution française nous avait rendu la liberté de navigation sur l'Escaut, fermé aux Belges depuis le traité de Munster: elle avait aboli les privilèges commerciaux que les villes avaient possédés jusqu'alors et qui constituaient en leur faveur un monopole au détriment des campagnes: elle avait proclamé qu'„il sera libre à toute personne de faire tel négoce qu'elle trouvera bon, sauf à se pourvoir d'une patente et à se conformer aux règlements de police"; enfin, elle avait installé dans nos provinces les tribunaux de commerce et les chambres de commerce — transformées maintenant en institutions privées.

Vander Maelen. Liévin Bauwens. Ernest Solvay. Brialmont.

Dès 1802, le port d'Anvers reçut 969 navires jaugeant 39,817 tonneaux; et le relevé des droits de douane attesta bientôt le développement du commerce : de 6,088,770 fr. en 1803, ils montèrent à 16,062,403 francs en 1805. Le „blocus continental", c'est-à-dire l'interdiction de toutes relations mercantiles avec l'Angleterre, décrété par Napoléon, fut plus favorable que nuisible à notre pays, car celui-ci écoula ses produits dans tout l'Empire français. Mais la crise politique de 1815 eut une répercussion fâcheuse sur les affaires; dans les premiers temps de notre réunion avec la Hollande, des plaintes très vives se firent entendre. Le roi Guillaume Ier, avec l'intelligence et la ténacité qui le caractérisaient, sauva la situation par l'application de plus en plus large des principes du libre-échange, par la création de puissantes compagnies financières et commerciales. Au moment où la Belgique se proclama indépendante, elle était arrivée à un degré de prospérité qui explique l'attachement voué longtemps encore par les grandes villes manufacturières, par Gand surtout, à la maison d'Orange.

Le premier effet de la révolution de 1830 fut de jeter un trouble profond dans l'existence économique du pays; le second, de réveiller, par une réaction assez naturelle contre les vues du gouvernement déchu, les théories protectionnistes. Il fallut l'incessante propagande de l'Association belge pour la liberté commerciale, fondée en 1846 par Adolphe Le Hardy de Beaulieu, Victor Faider et Charles De Brouckere, pour modifier, dans la législation intérieure et dans les traités de commerce, les idées en vogue. A partir de ce moment, nos règlements douaniers furent progressivement remaniés dans le sens d'une simplification et d'une réduction des droits; et si depuis quelques années le mouvement s'est arrêté, c'est que la Belgique s'est ralliée à l'opinion née de conditions économiques nouvelles et fort en faveur aujourd'hui, que le libre-échange absolu est une duperie lorsqu'il n'est pas admis par la grande majorité des nations.

Le commerce, au surplus, a été favorisé par d'intelligentes mesures. Rappelons seulement l'organisation, à partir de 1835, des expositions nationales ou internationales et celle des musées commerciaux: l'établissement des chemins de fer et, en 1846, celui

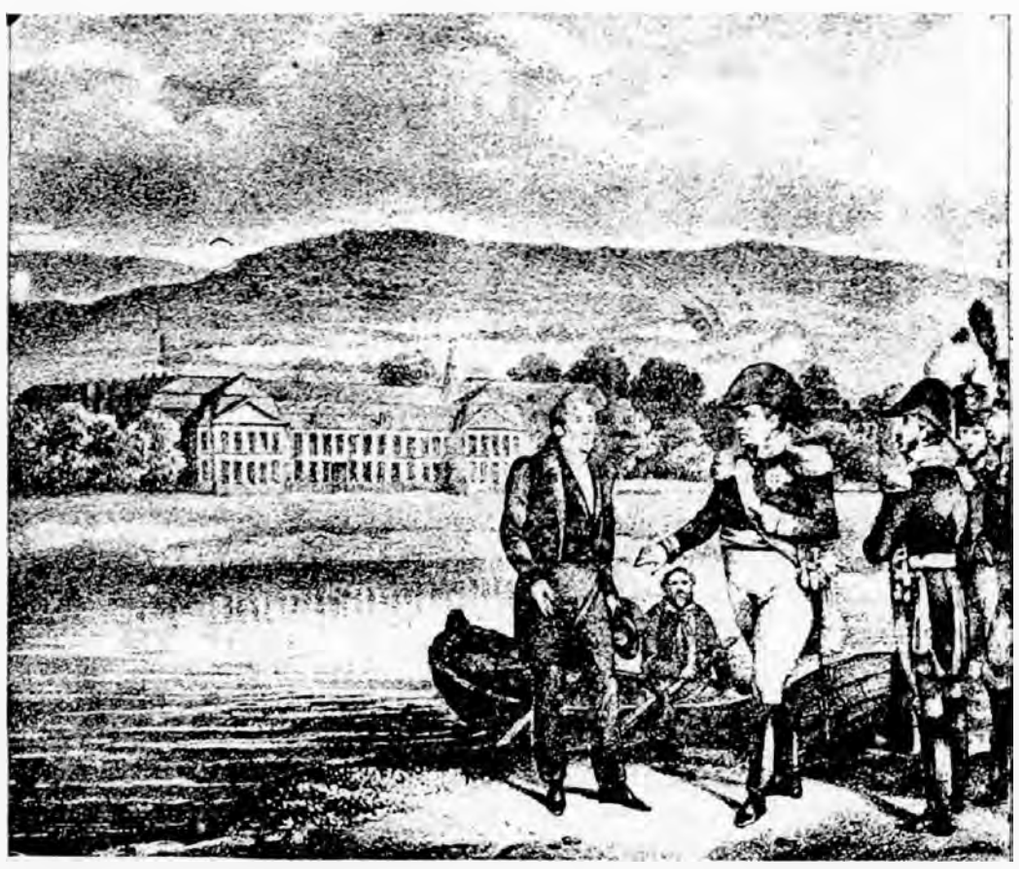

Le roi Guillaume et John Cockerill, d'après une lithographie de H. Van Hemelryck.

L'HISTOIRE DU DIX-NEUVIEME SIECLE EN BELGIQUE

Supplément du PETIT BLEU du 1er Janvier 1901.

Le Territoire et la Population

Nos frontières.

Au début du dix-neuvième siècle, toutes les provinces des Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liége, conquises par les Français, se trouvaient annexées au territoire de la République française, en vertu du décret du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795). Ils formaient les neuf départements de la Lys (actuellement Flandre occidentale), de l'Escaut (Flandre orientale), des Deux-Nèthes (province d'Anvers), de la Meuse-Inférieure (Limbourg et Limbourg hollandais), de l'Ourthe (province de Liége), des Forêts (Luxembourg et grand-duché de Luxembourg), de Sambre-et-Meuse (province de Namur), de Jemmapes (Hainaut), de la Dyle (Brabant).

Ces divisions, ces dénominations subsistèrent jusqu'à la chute de Napoléon Ier. A ce moment, les traités de 1814 et de 1815 imposèrent à la France de nouvelles frontières; les „ci-devant départements belgiques" et les anciennes Provinces-Unies constituèrent ensemble, dans les limites déterminées par ces traités, le royaume des Pays-Bas, — dont les provinces méridionales reprirent simplement leurs noms historiques : Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers, Limbourg, Liége, Luxembourg, Namur, Hainaut, Brabant méridional.

Après la révolution de 1830, le Congrès national conserva à la Belgique indépendante

Carte comparative des frontières de la Belgique en 1801, 1815 et 1839.

cette division en neuf provinces, et un nom seul fut modifié : le Brabant méridional devint le Brabant — sans plus. Mais quand la paix fut définitivement conclue entre la Belgique et la Hollande, le traité de Londres du 19 avril 1839 nous obligea d'abandonner la moitié du Limbourg et du Luxembourg.

Depuis 1839, le territoire — décrit pour la première fois de façon vraiment scientifique par Philippe Vander Maelen, le fondateur, à Molenbeek-Saint-Jean, d'un établissement géographique maintenant disparu, — le territoire n'a guère varié d'étendue. Il convient de noter, toutefois, d'assez nombreuses rectifications de limites, de très peu d'importance d'ailleurs : la dernière a fait l'objet, en 1900, d'une convention entre la Belgique et la France.

Ce territoire, aujourd'hui, offre à peu près la forme d'un triangle rectangle ayant pour côtés : 1. la frontière septentrionale, confinant à la mer du Nord sur une étendue de 67 kilomètres et aux Pays-Bas sur une étendue de 293 kilomètres; 2. la frontière orientale, vers les Pays-Bas (138 kilom.), l'Allemagne (97 kilom.) et le grand-duché de Luxembourg (129 kilom.); 3. la frontière sud-ouest, qui confine exclusivement à la France, sur une étendue de 614 kilomètres, — soit un développement total de 1,338 kilomètres.

Les points extrêmes de latitude sont : au nord, Meerle, dans la province d'Anvers, 51 d. 30 m.; au sud, Torgny, dans la province de Luxembourg, 49 d. 30 m. 26 s. Les points extrêmes de longitude : à l'est, Jalhay, dans la province de Liége, 3 d. 43 m. 37 s. E. du méridien de Paris; à l'ouest, Adinkerke, dans la Flandre occidentale, 0 d. 16 m. 4 s. E. du même méridien.

La superficie du royaume est de 2,945,590 hectares.

Voies de communication.

ritimes du pays étant Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Louvain, Nieuport, Ostende, Selzaete et Termonde.

Pour les routes, même progrès. A la fin du dix-huitième siècle, les routes de l'Etat, les routes provinciales et les routes concédées avaient une longueur totale de 2,250 kilomètres. Cette longueur s'accrut de 190 kilomètres de 1801 à 1815, de 800 kilomètres encore de 1815 à 1830. Aujourd'hui, les routes de l'Etat ont ensemble 7,529 kilomètres; les routes provinciales, 1,577; les routes concédées, 125; — et, en y comprenant les routes communales, le total atteint 25,000 kilomètres. La construction des routes s'est, d'ailleurs, ralentie depuis quelques années, parce que toutes les grandes voies sont terminées, et surtout parce que leur utilité s'est trouvée amoindrie par l'extension considérable de nos chemins de fer.

L'établissement des chemins de fer est un des faits économiques les plus saillants de notre époque. C'est par la Belgique que l'invention de Stephenson arriva sur le continent — et en confiant à l'Etat l'exécution du réseau principal, notre petit pays a marché avec résolution et prévoyance dans une voie que la plupart des peuples de l'Europe regrettent de n'avoir pas immédiatement suivie.

Projeté dès 1829, le chemin de fer fut décrété par la loi du 1er mai 1834, que Charles Rogier, alors ministre de l'intérieur, sut faire voter en dépit d'objections invraisemblables, en dépit de cette conclusion de l'ingénieur Vifquin lui-même : „Le chemin de fer est une absurdité sous le rapport de l'art, une sottise sous le rapport commercial et diplomatique." Le 5 mai 1835, on inaugurait solennellement la première ligne : une locomotive remorquant des wagons qui n'avaient rien, d'ailleurs, du confortable des wagons-lits de 1900, roulait entre Bruxelles et Malines.

La longueur totale des lignes exploitées maintenant par l'Etat ou pour son compte est de 4,000 kilomètres; celle des lignes exploitées par des compagnies, de 616 kilomètres. C'est le réseau le plus serré du monde.

Il se complète par le réseau des chemins de fer vicinaux (1,750 kilomètres), établi par

Le premier chemin de fer en Belgique (5 mai 1835).

C'est en 1874 que fut fondée, par la fusion de la ligne du Bois et des lignes des faubourgs — auxquelles vinrent s'ajouter, cinq ans plus tard, les lignes des boulevards cir-

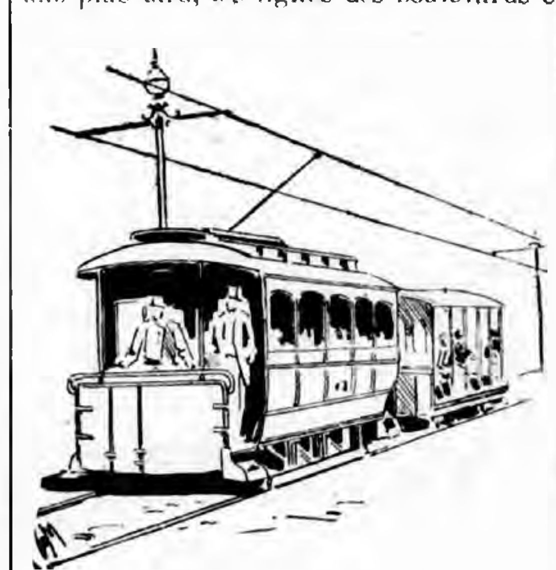

Le tramway électrique à trolley.

culaires, — la société anonyme „les Tramways bruxellois".

On peut dire que c'est de cette époque que date l'exploitation régulière et l'entrée dans les mœurs bruxelloises des tramways, que les bonnes gens continuaient à appeler les „chemins de fer américains".

Parmi les premiers protagonistes de l'entreprise, les noms de MM. Coumont, Michelet, Limauge, Nonenberg et Van Vloten sont demeurés en vedette dans les annales de cette période de la traction chevaline.

Il appartenait à MM. Baeyens et Janssen d'inaugurer les temps nouveaux et de présider à l'instauration de la traction électrique; avant eux, quelques essais de traction à vapeur, à réactions chimiques ou, même, par accumulateurs électriques, avaient bien été tentés, mais sans succès.

C'est le 1er mai 1894 que fut inaugurée, sur les 4,850 mètres de la ligne des boulevards de ceinture, la traction électrique aérienne ou „à trolley", du système Thomson-Houston, — et c'est de ce jour que date le service rapide et intensif des tramways.

En mai 1897, les Tramways bruxellois inaugurèrent la traction électrique à caniveaux du type de l'„Union Elektricitats Gesellschaft". Et, bientôt, la traction électrique sera généralisée à Bruxelles, en vertu de la loi du 25 août 1899 qui, tout en réduisant les tarifs, à la joie du public, a unifié les concessions existantes entre les mains énergiques et sous la haute et compétente direction de M. Léon Janssen, aidé de M. A. Janssen, secrétaire général, et des directeurs et chefs de service MM. Demolder, d'Hoop, Pedriali, Dugniolle et Duprez.

Bientôt les chevaux auront disparu, et l'électricité triomphera sur toutes les lignes, c'est le cas de le dire.

Mais si Bruxelles a des tramways qui, au point de vue de l'exploitation, des services rendus au public, du confort qui leur est donné et du taux réduit des tarifs, peuvent être cités comme les modèles du genre; ce n'est pas en un jour, ni sans peines, que les Tramways bruxellois nous ont dotés de ces services impeccables.

En 1889, il y avait en service sur les 37 kilomètres de lignes 114 voitures, donnant une recette globale de 1,768,032 fr. 85 c. pour 17 millions de voyageurs.

En 1900, il y a 313 voitures en service, sur 86 kilomètres de lignes, et les recettes globales atteindront vraisemblablement 7 millions pour plus de 50 millions de voyageurs. Et de nombreuses lignes nouvelles sont à l'étude !

Les habitants.

En 1801, la population des territoires qui forment la Belgique actuelle n'atteignait pas 3,000,000 d'habitants. En 1851, elle était de 4,473,175 Le recensement opéré le 31 décembre 1900 donnera très approximativement,

femmes; 4. divorcés, 1,548 hommes et 2,138 femmes.

Terminons par deux chiffres que nous donne une statistique de 1899. Il y a eu durant cette année 193,288 naissances (98,577 garçons, 94,711 filles) et 124,163 décès (64,794 hommes, 59,369 femmes.)

L'HISTOIRE

1795-1815.

La France, où s'accomplit à la fin du dix-huitième siècle la grande Révolution qui posa les bases d'un nouvel ordre social, s'était constituée en République le 21 septembre 1792 et allait lutter pour l'existence contre les rois de l'Europe. Dans la guerre, contre l'Autriche, la Belgique devint le théâtre des hostilités, puis la chose des vainqueurs. Un décret de la Convention la déclara, en 1795, incorporée à la France, et le traité de Campo-Formio consacra cette annexion

Notre pays fut soumis aux lois françaises, dont les principes nous régissent encore aujourd'hui. Les titres de noblesse, les privilèges de toute espèce disparurent. Les prêtres furent astreints au serment constitu-

Napoléon. Guillaume Ier. Léopold Ier.

tionnel, les couvents supprimés, les biens ecclésiastiques vendus comme biens nationaux.

La prise du Parc par les volontaires (journées de septembre 1830).

Très attachés à la religion catholique et à leurs vieilles coutumes, les Belges virent avec peine la République prendre contre l'E-

Surlet de Chokier. Lebeau. Rogier.

glise des mesures sévères et substituer à l'ancien ordre de choses des institutions dont ils ne pouvaient immédiatement apprécier les avantages. Ils avaient, au surplus, d'autres sujets de plainte : les excès qui accompagnent parfois encore et qui accompagnaient alors inévitablement une annexion: l'établissement de la conscription militaire, qui provoqua en 1798 la guerre des Paysans, de cette loterie militaire qui enleva plus tard, quand le général républicain Napoléon Bonaparte fut devenu l'empereur des Français Napoléon Ier, tant de malheureux

étaient le fruit des guerres. Vingt années de domination française ne réussirent point à unir intimement les deux peuples.

Lorsque les souverains coalisés contre Napoléon eurent obligé celui-ci à abdiquer — en attendant qu'ils lui infligeassent la sanglante défaite de Waterloo, — les diplomates remanièrent la carte de l'Europe et les traités de 1814 stipulèrent que la Hollande, placée sous la domination des princes de la maison d'Orange-Nassau, recevrait „un accroissement de territoire" : la Belgique. Les deux pays devaient former un seul et même Etat, régi par la Constitution établie en Hollande; et les Belges devaient être investis de droits égaux à ceux des Hollandais. Ainsi fut constitué, sous le sceptre de Guillaume Ier, le royaume des Pays-Bas, qui réunissait tous les facteurs d'un admirable développement.

La révolution belge.

Malheureusement, on ne put s'entendre. La loi fondamentale du royaume avait provoqué parmi les Belges de nombreuses critiques: bientôt, ils reprochèrent au roi Guillaume de préférer ses sujets du Nord à ses sujets du Sud, ses sujets protestants à ses sujets catholiques, de vouloir faire de la langue hollandaise la langue officielle, de promulguer des lois iniques ou vexatoires; et la rigueur avec laquelle le Roi fit poursuivre les évêques et les prêtres, les orateurs et les écrivains qui l'attaquaient, augmenta l'irritation, unit contre le gouvernement libéraux et catholiques.

Dans la soirée du 25 août 1830, après une représentation de la „Muette de Portici" au théâtre de la Monnaie, une émeute éclata à Bruxelles. La province s'émut; partout la bourgeoisie réclama la „réparation des griefs" et même la séparation administrative des provinces du sud d'avec celles du nord. Mais tandis que des négociations s'engageaient avec le roi Guillaume, celui-ci profita de ce répit pour faire entrer des forces considérables en Belgique. Le 23 sep-

Une Commission administrative se constitua aussitôt, puis, s'adjoignant de nouveaux membres, devint le Gouvernement provisoire. Après quatre jours de combats, les troupes hollandaises furent forcées d'évacuer la ville, le 26, par une nuit obscure et dans le

La médaille commémorative de la représentation de la « Muette ».

plus profond silence, en emmenant avec elles quatre-vingts chariots de blessés.

Le Gouvernement provisoire, tel qu'il fut définitivement constitué, comprenait Emmanuel d'Hooghvorst, Charles Rogier, A.-E. Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlinden, Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Sylvain Van de Weyer, Joseph Nicolay, Louis De Potter. Il déclara que les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueraient un Etat indépendant; délia les Belges de leur serment de fidélité au roi des Pays-Bas; décréta les mesures les plus démocratiques; convoqua un Congrès national et fit préparer le projet de Constitution sur lequel cette assemblée allait avoir à délibérer.

Le Congrès s'ouvrit le 10 novembre, à Bruxelles. Il proclama solennellement l'indépendance du peuple belge; il discuta la Constitution, la vota et la rendit exécutoire; il nomma Surlet de Chokier régent de la Belgique, puis le 4 juin 1831, Léopold de Saxe-Cobourg roi des Belges.

Le traité des Vingt-quatre articles, arrêté le 15 novembre 1831 par la Conférence diplomatique de Londres, mais dont les ratifications définitives se firent attendre jusqu'en 1839, reconnut l'indépendance de la Belgique, à la condition que celle-ci abandonnât des parties du Limbourg et du Luxembourg, et qu'elle prît à sa charge une partie des dettes de l'ancien royaume-uni des Pays-Bas. Les puissances décidèrent en outre que le nouvel Etat serait perpétuellement neutre.

Nous ne pouvons, naturellement, dans le cadre étroit qui nous est imposé, faire l'histoire de la Belgique indépendante. Bornons nous à quelques „éphémérides".

Léopold Ier.

1831, 21 juillet. — Inauguration du Roi.

1831-1832. — Double intervention de la France en faveur de la Belgique. Les troupes hollandaises sont refoulées au delà de la frontière; la garnison hollandaise qui occupe la citadelle d'Anvers est forcée d'évacuer celle-ci.

1832. — Mariage, à Compiègne, de Léopold Ier avec la princesse Marie-Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe.

1835. — La première ligne de chemin de fer, Bruxelles-Malines, est livrée à l'exploitation

1836. — Loi communale et loi provinciale

1839. — Les Chambres approuvent, après d'émouvants débats, le traité des Vingt-quatre articles.

1840. — Aux ministères mixtes, composés de catholiques et de libéraux, qui ont gouverné depuis l'avènement de Léopold Ier, succède le premier cabinet libéral homogène : Lebeau-Rogier. Son existence est d'ailleurs très éphémère. Deux nouveaux ministères mixtes (Nothomb, Van de Weyer), les derniers qu'ait eus le pays, et un ministère homogène catholique (de Theux-Malou) occupent le pouvoir de 1841 à 1847.

1847. — Les élections sont favorables aux libéraux, qui viennent de tenir à Bruxelles le Congrès libéral. Ministère Rogier-Frère-Orban.

1848. — La révolution parisienne de 1848 a pour contre-coup en Belgique l'échauffourée de Risquons-Tout, et le vote, par les Chambres, de nombreuses réformes démocratiques.

1850. — Institution de la Banque Nationale. — Mort de la Reine.

1853. — Mariage du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche.

1855. — Ministère catholique De Decker-Nothomb

1856. — Fêtes du 25e anniversaire de l'inauguration du Roi.

1857. — Un projet de loi sur la charité excite une vive agitation dans tout le pays et entraîne la chute du cabinet De Decker, auquel succède un nouveau cabinet Rogier-Frère-Orban. Celui-ci, avec quelques modifications (retraite de Rogier, entrée de Bara, etc.) conserve le pouvoir jusqu'en 1870.

1859. — Loi sur les fortifications d'Anvers.

1860. — Abolition des octrois.

1861. — Traité de commerce libre-échangiste avec la France.

1863. — Rachat du péage de l'Escaut.

1863. — Congrès catholique de Malines.

1865. — Mort du Roi. Son fils Léopold lui

la République française, en vertu du décret du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795). Ils formaient les neuf départements de la Lys (actuellement Flandre occidentale), de l'Escaut (Flandre orientale), des Deux-Nèthes (province d'Anvers), de la Meuse-Inférieure (Limbourg et Limbourg hollandais), de l'Ourthe (province de Liége), des Forêts (Luxembourg et grand-duché de Luxembourg), de Sambre-et-Meuse (province de Namur), de Jemmapes (Hainaut), de la Dyle (Brabant).

Ces divisions, ces dénominations subsistèrent jusqu'à la chute de Napoléon Ier. A ce moment, les traités de 1814 et de 1815 imposèrent à la France de nouvelles frontières; les „ci-devant départements belgiques" et les anciennes Provinces-Unies constituèrent ensemble, dans les limites déterminées par ces traités, le royaume des Pays-Bas, — dont les provinces méridionales reprirent simplement leurs noms historiques : Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers, Limbourg, Liége, Luxembourg, Namur, Hainaut, Brabant méridional.

Après la révolution de 1830, le Congrès national conserva à la Belgique indépendante

Carte comparative des frontières de la Belgique en 1801, 1815 et 1839.

cette division en neuf provinces, et un nom seul fut modifié : le Brabant méridional devint le Brabant — sans plus. Mais quand la paix fut définitivement conclue entre la Belgique et la Hollande, le traité de Londres du 19 avril 1839 nous obligea d'abandonner la moitié du Limbourg et du Luxembourg.

Depuis 1839, le territoire — décrit pour la première fois de façon vraiment scientifique par Philippe Vander Maelen, le fondateur, à Molenbeek-Saint-Jean, d'un établissement géographique maintenant disparu, — le territoire n'a guère varié d'étendue. Il convient de noter, toutefois, d'assez nombreuses rectifications de limites, de très peu d'importance d'ailleurs : la dernière a fait l'objet, en 1900, d'une convention entre la Belgique et la France.

Ce territoire, aujourd'hui, offre à peu près la forme d'un triangle rectangle ayant pour côtés : 1. la frontière septentrionale, confinant à la mer du Nord sur une étendue de 67 kilomètres et aux Pays-Bas sur une étendue de 293 kilomètres; 2. la frontière orientale, vers les Pays-Bas (138 kilom.), l'Allemagne (97 kilom.) et le grand-duché de Luxembourg (129 kilom.); 3. la frontière sud-ouest, qui confine exclusivement à la France, sur une étendue de 614 kilomètres, — soit un développement total de 1,338 kilomètres.

Les points extrêmes de latitude sont : au nord, Meerle, dans la province d'Anvers, 51 d. 30 m.; au sud, Torgny, dans la province de Luxembourg, 49 d. 30 m. 26 s. Les points extrêmes de longitude : à l'est, Jalhay, dans la province de Liége, 3 d. 43 m. 37 s. E. du méridien de Paris; à l'ouest, Adinkerke, dans la Flandre occidentale, 0 d. 16 m. 4 s. E. du même méridien.

La superficie du royaume est de 2,945,590 hectares.

Voies de communication.

Le territoire belge est sillonné de voies de communication de toute espèce : fleuves et rivières navigables ou flottables, canaux, routes pavées ou empierrées, chemins de fer, tramways. Elles appartiennent à l'Etat, aux provinces, aux communes, ou à des concessionnaires.

De la domination française date la construction du canal de Mons à Condé. Pendant la réunion de la Belgique à la Hollande, on

Un wagon-lit en 1900.

construisit le canal de Bruges à l'Ecluse et l'on commença le canal de Charleroi. Enfin, depuis 1830, la Belgique a amélioré le régime de ses fleuves, de ses rivières et multiplié son réseau de canaux. Au moment où fut proclamée son indépendance, elle possédait une vingtaine de ceux-ci, d'une longueur totale de 450 kilomètres; en un demi-siècle, elle en a construit 500 kilomètres nouveaux; et au 31 décembre 1900, ses voies navigables et flottables présentent un développement de 2,195 kilomètres, — les ports ma-

de 1815 à 1830. Aujourd'hui, les routes de l'Etat ont ensemble 7,529 kilomètres; les routes provinciales, 1,577; les routes concédées, 125; — et, en y comprenant les routes communales, le total atteint 25,000 kilomètres. La construction des routes s'est, d'ailleurs, ralentie depuis quelques années, parce que toutes les grandes voies sont terminées, et surtout parce que leur utilité s'est trouvée amoindrie par l'extension considérable de nos chemins de fer.

L'établissement des chemins de fer est un des faits économiques les plus saillants de notre époque. C'est par la Belgique que l'invention de Stephenson arriva sur le continent — et en confiant à l'Etat l'exécution du réseau principal, notre petit pays a marché avec résolution et prévoyance dans une voie que la plupart des peuples de l'Europe regrettent de n'avoir pas immédiatement suivie.

Projeté dès 1829, le chemin de fer fut décrété par la loi du 1er mai 1834, que Charles Rogier, alors ministre de l'intérieur, sut faire voter en dépit d'objections invraisemblables, en dépit de cette conclusion de l'ingénieur Vifquin lui-même : „Le chemin de fer est une absurdité sous le rapport de l'art, une sottise sous le rapport commercial et diplomatique." Le 5 mai 1835, on inaugurait solennellement la première ligne : une locomotive remorquant des wagons qui n'avaient rien, d'ailleurs, du confortable des wagons-lits de 1900, roulait entre Bruxelles et Malines.

La longueur totale des lignes exploitées maintenant par l'Etat ou pour son compte est de 4,000 kilomètres; celle des lignes exploitées par des compagnies, de 616 kilomètres. C'est le réseau le plus serré du monde.

Il se complète par le réseau des chemins de fer vicinaux (1,750 kilomètres), établi par

Le premier chemin de fer en Belgique (5 mai 1835).

une Société nationale légalement constituée en 1884, et par le réseau des démocratiques tramways à traction animale et à traction électrique.

Petit historique des tramways.

C'est à un homme qui fut un esprit original et ouvert au progrès, le „Père" Bouquié-Lefèvre, que les Bruxellois durent de voir, en 1854, les premiers rails s'allonger, noirs et rigides, entre les pavés de leur bonne ville. Mais ce tronçon d'essai n'eut pas de vogue, et ces rails ne furent jamais utilisés.

En réalité, c'est en 1866 — il y a trente-quatre ans — que Bruxelles, grâce à la création de l'avenue Louise, eut son premier tramway, celui de la porte de Schaerbeek au bois de la Cambre. Adjugée à MM. Nyst et Thibaut, la concession en fut cédée par eux, immédiatement, à un spéculateur anglais, M. Morris, de Londres.

Petit à petit, le promeneur bruxellois fut „ranassé" par ces pataches à sonnailles, auxquelles leur allure de roulottes et leurs petites vitres à rideaux donnaient un aspect de voitures de somnambule forainc. Huit ans après, en 1874, le banquier Philippart rachetait la ligne à l'Anglais Morris, et rachetait en même temps les sept lignes du centre aux faubourgs, que M. Vaucampt s'était fait concéder.

Puis vint la ligne des boulevards de ceinture, ou ligne Becquet-Brésilienne,

Le tramway électrique à trolley.

culaires. — la société anonyme „les Tramways bruxellois".

On peut dire que c'est de cette époque que date l'exploitation régulière et l'entrée dans les mœurs bruxelloises des tramways, que les bonnes gens continuaient à appeler les „chemins de fer américains".

Parmi les premiers protagonistes de l'entreprise, les noms de MM. Coumont, Michelet, Limauge, Nonenberg et Van Vloten sont demeurés en vedette dans les annales de cette période de la traction chevaline.

Il appartenait à MM. Baeyens et Janssen d'inaugurer les temps nouveaux et de présider à l'instauration de la traction électrique; avant eux, quelques essais de traction à vapeur, à réactions chimiques ou, même, par accumulateurs électriques, avaient bien été tentés, mais sans succès.

C'est le 1er mai 1894 que fut inaugurée, sur les 4,850 mètres de la ligne des boulevards de ceinture, la traction électrique aérienne ou „à trolley", du système Thomson-Houston, — et c'est de ce jour que date le service rapide et intensif des tramways.

En mai 1897, les Tramways bruxellois inaugurèrent la traction électrique à caniveaux du type de l'„Union Elektricitats Gesellschaft". Et, bientôt, la traction électrique sera généralisée à Bruxelles, en vertu de la loi du 25 août 1899 qui, tout en réduisant les tarifs, à la joie du public, a unifié les concessions existantes entre les mains énergiques et sous la haute et compétente direction de M. Léon Janssen, aidé de M. A. Janssen, secrétaire général, et des directeurs et chefs de service MM. Demolder, d'Hoop, Pedriali, Dugniolle et Duprez.

Bientôt les chevaux auront disparu, et l'électricité triomphera sur toutes les lignes, c'est le cas de le dire.

Mais si Bruxelles a des tramways qui, au point de vue de l'exploitation, des services rendus au public, du confort qui leur est donné et du taux réduit des tarifs, peuvent être cités comme les modèles du genre; ce n'est pas en un jour, ni sans peines, que les Tramways bruxellois nous ont dotés de ces services impeccables.

En 1889, il y avait en service sur les 37 kilomètres de lignes 114 voitures, donnant une recette globale de 1,768,032 fr. 85 c. pour 17 millions de voyageurs.

En 1900, il y a 313 voitures en service, sur 86 kilomètres de lignes, et les recettes globales atteindront vraisemblablement 7 millions pour plus de 50 millions de voyageurs. Et de nombreuses lignes nouvelles sont à l'étude !

Les habitants.

En 1801, la population des territoires qui forment la Belgique actuelle n'atteignait pas 3,000,000 d'habitants. En 1851, elle était de 4,473,175. Le recensement opéré le 31 décembre 1900 donnera très approximativement, d'après les statisticiens, le chiffre de 6,830,000.

Au 1er janvier 1900, la population „calculée" du royaume était de 6,744,532 habitants (3,363,436 hommes et 3,381,096 femmes), — soit 229 habitants par kilomètre carré, cette densité variant de 757 dans l'arrondissement de Bruxelles à 38 dans l'arrondissement de Neufchâteau. Sur les 2,610 communes du pays, 24 avaient un nombre d'habitants supérieur à 25,000.

Le recensement général du 31 décembre 1890, le dernier dont nous possédions les résultats, a fourni certains chiffres qui ont conservé leur intérêt :

Sur les 6,069,321 habitants recensés alors, 171,483 seulement étaient nés à l'étranger. En revanche, d'après des dénombrements faits dans la plupart des pays civilisés, plus de 500,000 Belges étaient, vers la même époque, fixés à l'étranger.

On comptait 2,485,072 habitants parlant exclusivement le français; 2,744,271 parlant le flamand seulement; 700,997 parlant le français et le flamand; 32,206 ne parlant que l'allemand...

1,947,919 hommes et 1,837,720 femmes savaient seuls lire et écrire.

Sous le rapport de l'état civil, les recensés se répartissaient ainsi : 1. célibataires, 1,935,600 hommes et 1,845,170 femmes; 2. mariés, 967,448 hommes et 964,911 femmes; 3. veufs, 122,358 hommes et 230,148

1795-1815.

La France, où s'accomplit à la fin du dix-huitième siècle la grande Révolution qui posa les bases d'un nouvel ordre social, s'était constituée en République le 21 septembre 1792 et allait lutter pour l'existence contre les rois de l'Europe. Dans la guerre, contre l'Autriche, la Belgique devint le théâtre des hostilités, puis la chose des vainqueurs. Un décret de la Convention la déclara, en 1795, incorporée à la France, et le traité de Campo-Formio consacra cette annexion.

Notre pays fut soumis aux lois françaises, dont les principes nous régissent encore aujourd'hui. Les titres de noblesse, les privilèges de toute espèce disparurent. Les prêtres furent astreints au serment constitutionnel, les couvents supprimés, les biens ecclésiastiques vendus comme biens nationaux.

Napoléon. Guillaume Ier. Léopold Ier.

La prise du Parc par les volontaires (journées de septembre 1830).

Très attachés à la religion catholique et à leurs vieilles coutumes, les Belges virent avec peine la République prendre contre l'Eglise des mesures sévères et substituer à l'ancien ordre de choses des institutions dont ils ne pouvaient immédiatement apprécier les avantages. Ils avaient, au surplus, d'autres sujets de plainte : les excès qui accompagnent parfois encore et qui accompagnaient alors inévitablement une annexion; l'établissement de la conscription militaire, qui provoqua en 1798 la guerre des Paysans, de cette lotorie militaire qui enleva plus tard, quand le général républicain Napoléon Bonaparte fut devenu l'empereur des Français Napoléon Ier, tant de malheureux jeunes hommes à la Belgique; les réquisitions et les contributions écrasantes qui

Surlet de Chokier. Lebeau. Rogier.

Malou. Woeste. Frère-Orban. Janson. Bara. Vandervelde.

traités de 1814 supposèrent que la Hollande, placée sous la domination des princes de la maison d'Orange-Nassau, recevrait „un accroissement de territoire" : la Belgique. Les deux pays devaient former un seul et même Etat, régi par la Constitution établie en Hollande; et les Belges devaient être investis de droits égaux à ceux des Hollandais. Ainsi fut constitué, sous le sceptre de Guillaume Ier, le royaume des Pays-Bas, qui réunissait tous les facteurs d'un admirable développement.

La révolution belge.

Malheureusement, on ne put s'entendre. La loi fondamentale du royaume avait provoqué parmi les Belges de nombreuses critiques; bientôt, ils reprochèrent au roi Guillaume de préférer ses sujets du Nord à ses sujets du Sud, ses sujets protestants à ses sujets catholiques, de vouloir faire de la langue hollandaise la langue officielle, de promulguer des lois iniques ou vexatoires; et la rigueur avec laquelle le Roi fit poursuivre les évêques et les prêtres, les orateurs et les écrivains qui l'attaquaient, augmenta l'irritation, unit contre le gouvernement libéraux et catholiques.

Dans la soirée du 25 août 1830, après une représentation de la „Muette de Portici" au théâtre de la Monnaie, une émeute éclata à Bruxelles. La province s'émut; partout la bourgeoisie réclama la „réparation des griefs" et même la séparation administrative des provinces du sud d'avec celles du nord. Mais tandis que des négociations s'engageaient avec le roi Guillaume, celui-ci profita de ce répit pour faire entrer des forces considérables en Belgique. Le 23 septembre, l'armée hollandaise pénétra dans Bruxelles, en dépit d'une vive résistance.

La médaille commémorative de la représentation de la « Muette ».

plus profond silence, en emmenant avec elles quatre-vingts chariots de blessés.

Le Gouvernement provisoire, tel qu'il fut définitivement constitué, comprenait Emmanuel d'Hooghvorst, Charles Rogier, A.-E. Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlinden, Félix de Mérode, Alexandre Gendebien, Sylvain Van de Weyer, Joseph Nicolay, Louis De Potter. Il déclara que les provinces de la Belgique, violemment détachées de la Hollande, constitueraient un Etat indépendant; délia les Belges de leur serment de fidélité au roi des Pays-Bas; décréta les mesures les plus démocratiques; convoqua un Congrès national et fit préparer le projet de Constitution sur lequel cette assemblée allait avoir à délibérer.

Le Congrès s'ouvrit le 10 novembre, à Bruxelles. Il proclama solennellement l'indépendance du peuple belge; il discuta la Constitution, la vota et la rendit exécutoire; il nomma Surlet de Chokier régent de la Belgique, puis le 4 juin 1831, Léopold de Saxe-Cobourg roi des Belges.

Le traité des Vingt-quatre articles, arrêté le 15 novembre 1831 par la Conférence diplomatique de Londres, mais dont les ratifications définitives se firent attendre jusqu'en 1839, reconnut l'indépendance de la Belgique, à la condition que celle-ci abandonnât des parties du Limbourg et du Luxembourg, et qu'elle prît à sa charge une partie des dettes de l'ancien royaume-uni des Pays-Bas. Les puissances décidèrent en outre que le nouvel Etat serait perpétuellement neutre.

Nous ne pouvons, naturellement, dans le cadre étroit qui nous est imposé, faire l'histoire de la Belgique indépendante. Bornons-nous à quelques „éphémérides".

Léopold Ier.

1831, 21 juillet. — Inauguration du Roi.

1831-1832. — Double intervention de la France en faveur de la Belgique. Les troupes hollandaises sont refoulées au delà de la frontière; la garnison hollandaise qui occupe la citadelle d'Anvers est forcée d'évacuer celle-ci.

1832. — Mariage, à Compiègne, de Léopold Ier avec la princesse Marie-Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe.

1835. — La première ligne de chemin de fer, Bruxelles-Malines, est livrée à l'exploitation.

1836. — Loi communale et loi provinciale.

1839. — Les Chambres approuvent, après d'émouvants débats, le traité des Vingt-quatre articles.

1840. — Aux ministères mixtes, composés de catholiques et de libéraux, qui ont gouverné depuis l'avènement de Léopold Ier, succède le premier cabinet libéral homogène : Lebeau-Rogier. Son existence est d'ailleurs très éphémère. Deux nouveaux ministères mixtes (Nothomb, Van de Weyer), les derniers qu'ait eus le pays, et un ministère homogène catholique (de Theux-Malou) occupent le pouvoir de 1841 à 1847.

1847. — Les élections sont favorables aux libéraux, qui viennent de tenir à Bruxelles le Congrès libéral. Ministère Rogier-Frère-Orban.

1848. — La révolution parisienne de 1848 a pour contre-coup en Belgique l'échauffourée de Risquons-Tout, et le vote, par les Chambres, de nombreuses réformes démocratiques.

1850. — Institution de la Banque Nationale. — Mort de la Reine.

1853. — Mariage du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche.

1855. — Ministère catholique De Decker-Nothomb.

1856. — Fêtes du 25e anniversaire de l'inauguration du Roi.

1857. — Un projet de loi sur la charité excite une vive agitation dans tout le pays et entraîne la chute du cabinet De Decker, auquel succède un nouveau cabinet Rogier-Frère-Orban. Celui-ci, avec quelques modifications (retraite de Rogier, entrée de Bara, etc.) conserve le pouvoir jusqu'en 1870.

1859. — Loi sur les fortifications d'Anvers.

1860. — Abolition des octrois.

1861. — Traité de commerce libre-échangiste avec la France.

1863. — Rachat du péage de l'Escaut.

1863. — Congrès catholique de Malines.

1865. — Mort du Roi. Son fils Léopold lui succède.

Léopold II.

1865, 17 décembre. — Inauguration de Léopold II.

1869. — Mort du comte de Hainaut, fils du Roi.

1870. — Chute du cabinet Frère-Orban. Il est remplacé par le ministère catholique d'Anethan-Jacobs, remplacé bientôt lui-même, à la suite de manifestations populaires hostiles, par le ministère catholique Malou-Delcour.

1874. — Le Roi fonde un prix de 25,000 fr. à décerner chaque année, s'il y a lieu, au meilleur ouvrage sur un sujet mis au concours par le gouvernement.

1878. — Les élections législatives donnent le pouvoir aux libéraux. Cabinet Frère-Orban. Un ministère spécial de l'instruction publique est créé. M. Pierre Van Humbeeck en est le premier titulaire, — et le dernier, car ce département sera supprimé en 1884.

1880. — Célébration du cinquantenaire de l'indépendance nationale.

1883. — La loi „des capacitaires" accorde le droit de suffrage, dans les élections communales et provinciales, aux citoyens qui fournissent la preuve d'un minimum d'instruction.

1884. — Quelques mesures gouvernementales impopulaires et surtout les divisions du parti libéral, ramènent les catholiques au pouvoir, avec une des plus fortes majorités

ou'on ait vues depuis 1830. Les ministres changeront, parfois à la suite de manifestations de la rue; mais le ministère restera catholique : il l'est encore au moment où nous écrivons.

1885. — Le Roi est choisi par la Confé-

Léopold II.

Le prince Baudouin. | Le prince Albert.

rence de Berlin comme souverain de l'Etat indépendant du Congo, son œuvre personnelle à laquelle la diplomatie vient de donner la consécration suprême.

1886. — Des grèves accompagnées de pillages et d'incendies posent brutalement la question sociale, et provoquent l'élaboration d'une législation très touffue en faveur des ouvriers.

1887. — Construction des forts de la Meuse.

1890 — M. Paul Janson, député de Bruxelles, développe à la Chambre des représentants une proposition de revision constitutionnelle, tendante essentiellement à l'extension du droit de suffrage. Le Parlement décide qu'il y a lieu à revision, et des Chambres nouvelles sont élues en 1892. L'année suivante, elles votent le suffrage universel avec attribution de voix supplémentaires à la propriété et à la capacité.

1891. — Mort du prince Baudouin.

1894. — Les élections générales d'octobre, faites sous le nouveau régime, renforcent encore la majorité catholique. Mais la véritable caractéristique de la journée, c'est l'entrée au Parlement d'un groupe nombreux de socialistes, parmi lesquels M. Emile Vandervelde qui sera désormais l'orateur le plus écouté de ce groupe.

1899. — Le principe de la représentation proportionnelle des partis, admis dès 1895 pour les élections communales, passe dans la loi électorale pour la Chambre des représentants et pour le Sénat.

1900. — Mariage du prince Albert, héritier éventuel du trône, avec la duchesse Elisabeth de Bavière.

LES

Institutions politiques et sociales

Un legs de la France.

Nos institutions actuelles, nous l'avons indiqué déjà, se relient directement à celles que la France nous imposa après l'annexion de 1795. La Hollande n'y a guère marqué son empreinte : elle s'est bornée à restaurer les anciennes libertés provinciales et communales, qu'avait anéanties la Révolution au profit du pouvoir central.

La Constitution belge s'imprègne autant des idées françaises que de nos traditions nationales. Nos codes sont les codes français, revisés en certaines de leurs parties, complétés par les lois dont les circonstances ont démontré la nécessité. L'organisation judiciaire n'a point varié dans ses grandes lignes. La perception des impôts, la gestion des finances se font d'après les principes proclamés par la Révolution de 1789. Et... l'armée est encore fondée sur la conscription!

Armée et budget.

Une commission mixte étudie la réorganisation de cette armée, dont l'effectif est de 162,087 hommes, — auxquels s'ajouteraient en cas de péril national 40,443 gardes civiques. Car si de 1830 à 1839, la Belgique n'a songé qu'à une agression possible de la Hollande, elle a prévu, depuis, les atteintes qui pourraient être portées à sa neutralité, et l'éventualité d'une lutte à soutenir pour sauver l'indépendance, l'existence même du pays est encore venue compliquer la question de l'organisation de la défense.

Les dépenses du ministère de la guerre dépassent aujourd'hui 65 millions de francs, ce qui représente à peu près le chiffre global des dépenses du budget ordinaire de 1831.

Voici, à ce propos, quel a été l'accroissement du budget ordinaire de la Belgique indépendante :

1831. — Recettes, 66,942,212 francs; dépenses, 66,208,609 francs.

giène sociale, les grands travaux d'assainissement, garantissant de plus en plus les citoyens contre les maladies „évitables", la mort prématurée; en même temps que se multiplient pour les classes les plus nombreuses et les plus pauvres les institutions de prévoyance de toute espèce, dues aux pouvoirs publics ou à l'initiative privée : Caisse générale d'épargne, de retraite et d'assurance, caisses de prévoyance, bourses du travail, sociétés mutualistes, sociétés coopératives, sociétés pour les habitations ouvrières, etc.

La caractéristique de notre époque, c'est, d'ailleurs, en dépit d'apparences souvent contraires, la pitié universelle, — même pour les coupables. Lorsque la Belgique a revisé le Code pénal, elle en a élagué les dispositions les plus draconiennes; et si, malgré les généreux efforts de Ducpétiaux et de bien d'autres, elle a maintenu la peine de mort dans la loi, tout le monde sait que cette peine est abolie en fait. Le régime pénitentiaire a été amélioré. Le principe de la condamnation et de la libération conditionnelles est entré dans la législation... Pourtant, la criminalité n'a point augmenté : les cours d'assises ont eu à juger 142 affaires en 1880, 110 en 1890, 105 seulement en 1897, et, depuis plusieurs années, nous n'avons plus vu de procès sensationnel comme ceux du comte de Bocarmé, de t'Kint, des frères Peltzer, de Mme Joniaux.

Les mœurs se sont adoucies. Les diplomates ne s'occupent plus seulement, comme autrefois à la Conférence de Bruxelles, de codifier les lois de la guerre; grâce à la propagande inlassable des ligues de la paix, ils jugent maintenant moins utopique l'idée de la suppression même des luttes fratricides entre les nations; et la Conférence de la Haye sera, certes, suivie d'autres conférences plus fécondes.

Enfin, un esprit d'égalité et de justice pénètre de plus en plus nos institutions. Il explique les progrès du féminisme, dont un des plus dévoués apôtres est notre compatriote Louis Frank : progrès très réels, bien que la Belgique n'ait point accordé naguère à Mlle Popelin le titre d'avocat que la France vient de concéder à Mme Petit, à Mlle Chauvin. Il explique la grande extension du socialisme, qui compte des théoriciens comme César De Paepe, Hector Denis, Emile Vandervelde, mais qui recrute des adeptes parmi les gens les plus réfractaires aux controverses d'économie politique. „Le cœur, dit Pascal, a ses raisons que la raison ne connaît pas."

L'AGRICULTURE

Années grasses et années maigres.

„La Flandre est le jardin de l'Europe", disaient jadis, émerveillés, les étrangers qui visitaient la Belgique.

„L'agriculture belge est la première agriculture du monde", répétait un auteur français au commencement du dix-neuvième siècle. C'était l'époque où l'attention de Napoléon Ier se portait sur nos polders, ces fertiles terres d'alluvion dont plus de 10,000 hectares ont encore été ajoutés depuis au domaine agricole; l'époque où les jachères tendaient à disparaître, pour faire place, grâce à un emploi judicieux des fumiers, à la culture intensive.

Le perfectionnement des modes de culture a été incessant d'ailleurs, et l'étendue des terrains incultes s'est restreinte toujours davantage. En 1847, une loi favorisait les défrichements et les reboisements; et la sablonneuse Campine était mise en valeur : on y ouvrait des routes, on y complétait le réseau des voies navigables, on y appliquait un vaste système d'irrigation. A ce moment, l'hectare de bruyère ne trouvait pas acquéreur à 10 francs; quelque temps après, il avait décuplé de prix.

Durant une trentaine d'années, notre agriculture jouit d'une grande prospérité : de 1856 à 1866 seulement, la valeur moyenne de l'hectare s'éleva de 3,171 à 4,173 francs et

produits des animaux domestiques font l'objet, à toutes les industries agricoles en général. Elle a, d'autre part, fait éclore et se multiplier d'étonnante façon les ligues agricoles; les syndicats pour l'achat de semences, d'engrais commerciaux, de tourteaux, de machines, etc.; les sociétés pour la vente du lait, la fabrication du beurre et des fromages; les compagnies d'assurance sur le bétail; les institutions de crédit agricole. Enfin, elle a puissamment contribué à introduire dans les fermes des instruments de travail perfectionnés et à développer l'emploi des engrais chimiques.

Tous les cabinets qui se sont succédé au pouvoir ont, naturellement, favorisé l'agriculture, et un ministère spécial a été créé pour elle en 1884. Les inspecteurs et les agronomes de l'Etat, les stations agronomiques et les laboratoires d'analyse, les comices agricoles, les sociétés provinciales et le Conseil supérieur de l'agriculture, unissent aujourd'hui leurs efforts contre la crise, tandis qu'un excellent enseignement officiel, dont les débuts remontent à 1849, est donné dans les conférences et les cours publics institués sur tous les points du pays, dans les écoles moyennes pratiques de Gand et de Vilvorde, à l'Institut agricole de Gembloux, à l'Ecole vétérinaire d'Anderlecht. Parallèlement, se sont développées de nombreuses écoles libres embrassant l'enseignement agricole à tous les degrés, dans toutes ses spécialités.

Statistique agricole.

Le dernier recensement de l'agriculture, opéré en 1895, attribue au domaine agricole une étendue de 2,607,514 hectares, ainsi répartis : 1,916,690 hectares de cultures diverses, 521,495 hectares de bois, 169,329 hectares de terrains incultes.

La Belgique est essentiellement un pays de petite culture. Sur ses 829,625 exploitations, il en est 785,039 qui n'ont pas 10 hectares (458,190 ont 50 ares au plus!); 923 fermes seulement comptent plus de 100 hectares.

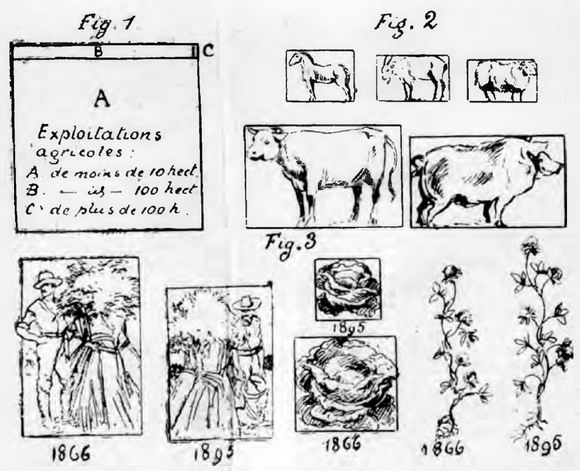

Fig. 1. Tableau comparatif des exploitations agricoles. — Fig. 2. Population comparée du bétail en 1895. — Fig. 3. Culture comparée des céréales, des plantes légumineuses et des plantes fourragères en 1866 et 1895.

La population qui se livre habituellement aux travaux de l'agriculture comprend 1,204,810 personnes. Le nombre des locomobiles, moissonneuses, faucheuses, fanaises, machines à battre, semoirs, etc., s'élève à 20,313.

Le salaire moyen des ouvriers est de 1 fr. 98 c. pour les hommes et de 1 fr. 22 c. pour les femmes, sans nourriture; de 1 fr. 21 c. et de 0 fr. 74 c., avec nourriture.

Chaque année, 45,000 ouvriers agricoles belges vont en France faire la moisson, le travail des betteraves, etc.

Les industries agricoles — sucreries, brasseries, distilleries — sont prospères.

La valeur vénale moyenne des terres labourables est tombée à 2,838 francs l'hectare; celle des prairies, à 3,204 francs. Leur valeur locative est, respectivement, de 90 et de 105 francs.

Les principales cultures.

En 1866, les céréales et farineux occupaient 967,135 hectares; les plantes légumineuses, 37,909; les plantes industrielles, y compris la betterave à sucre, 115,308; les plantes-racines et les fourrages, 377,767; les prairies permanentes et les vergers, 365,805; les jardins potagers, 37,330.

En 1895, on a constaté une diminution considérable des céréales et farineux (809,691 hectares), des légumineuses (26,325), des plantes industrielles (105,741), sauf la betterave à sucre dont la culture s'est, au contraire, beaucoup développée. L'augmentation est énorme pour les racines et les fourrages (431,416), pour les prairies surtout (444,984), conséquence naturelle des préoccupations plus grandes dont le bétail est l'objet. Nous relevons dans ce recensement de 1895 les chiffres détaillés suivants :

Froment	180,876	hectares.
Epeautre	38,854	"
Seigle	288,376	"
Orge	40,244	"
Avoine	248,694	"
Sarrasin	4,701	"
Chanvre	611	"
Lin	30,515	"
Colza	1,807	"
Tabac	2,148	"
Houblon	8,705	"
Chicorée	12,756	"
Betterave à sucre	54,100	"
Pomme de terre	184,691	"
Jardins potagers	41,868	"

des grandes ressources des agriculteurs. Voici, d'après un relevé des transactions

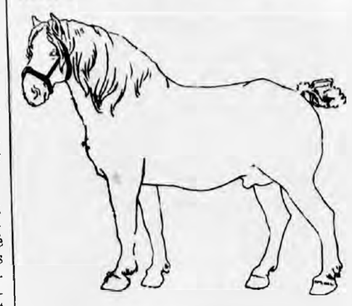

Le cheval de trait belge.

faites sur nos foires et marchés en 1898, le nombre des animaux qui ont été vendus et le prix moyen qu'ils ont atteint :

Chevaux	63,289	699 fr.
Poulains	16,704	494
Taureaux	20,749	301
Bœufs	43,745	330
Vaches laitières	131,922	301
Bouvillons	42,250	148
Génisses	86,962	219
Veaux	90,866	93
Moutons	14,462	29
Agneaux	19,966	20
Porcs	171,619	63
Cochons de lait	425,420	17

Faut-il rappeler que les lapins, les oiseaux de basse-cour, les abeilles, sont également d'un excellent rapport?

L'horticulture.

La Belgique, qui eut de bonne heure des parcs et des jardins superbes, se consacra de bonne heure aussi à l'horticulture commerciale. Dès le commencement du dix-neuvième siècle, un riche amateur d'Enghien, J. Parmentier, réunit des collections très nombreuses de plantes rares et en fit le commerce. Son établissement acquit bientôt une renommée universelle; d'autres se créèrent. Gand, qui allait conquérir le titre glorieux de „ville des fleurs", Bruges, Tournai, Louvain, Bruxelles, Anvers, Mons, eurent successivement, de 1808 à 1829, leurs sociétés d'horticulture.

Après la révolution de 1830, d'admirables publications consacrées aux fleurs commencèrent à paraître; et de jeunes botanistes explorèrent le globe, rapportant au pays de très nombreuses plantes nouvelles. La première place parmi eux revient à Jean Linden, qui découvrit au cours de ses voyages des orchidées de toute beauté et qui fut le fondateur du célèbre établissement horticole de Bruxelles.

En même temps, les expositions de fleurs, limitées d'abord au cercle des membres de chaque société, s'ouvraient libéralement aux „profanes". Et bientôt, en 1864, les premières grandes floralies internationales étaient organisées à Bruxelles par la Société royale de Flore.

Aujourd'hui, une fédération a été établie, sous les auspices du gouvernement, entre toutes les sociétés et institutions horticoles du pays. Elle a pour but de favoriser les progrès de l'horticulture par la réunion périodique de délégués, la publication d'un bulletin, l'organisation de congrès, etc.

Et nos exportations de plantes et de fleurs à l'étranger représentent annuellement une valeur de plus de 6 millions de francs...

L'INDUSTRIE

Cinquante années de progrès.

Au point de vue économique, l'annexion de nos provinces à la France eut d'heureux résultats. La Belgique avait une industrie déjà très développée : la métallurgie, la fabrication des toiles, des draps, des dentelles, la tannerie, etc., trouvèrent sur le vaste

naparte vint visiter la Belgique. On sait quelle admirable extension ont prise ces grandes foires du travail, dont l'Exposition internationale de Bruxelles 1897 a été le dernier „type" dans notre pays.

En 1810, Napoléon, devenu empereur, revenait en Belgique, et, à Gand, il remettait la croix de la Légion d'honneur à Liévin Bauwens, qui, après avoir perfectionné l'industrie des cuirs, avait, au prix des plus grands dangers, introduit sur le continent les machines inventées, en Angleterre, pour la filature du coton. La même année, l'Institut de France citait avec éloge, en même temps que le nom de Bauwens, celui de William Cockerill, qui, après avoir importé à Verviers la filature mécanique de la laine, était venu établir à Liége un atelier de construction et qui obtint la grande naturalisation française, et celui de Dartigue, fabricant de cristaux à Vonèche.

En dépit de quelques mécomptes au début,

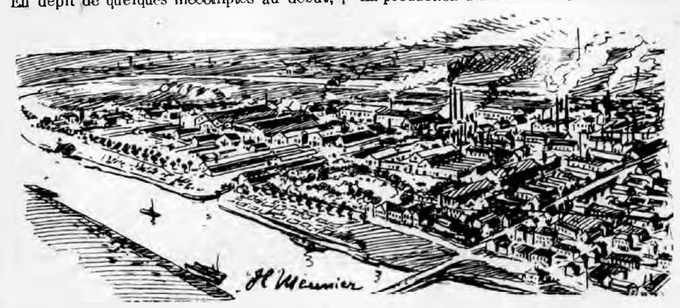

Vue générale des usines Cockerill à Seraing.

la période durant laquelle la Belgique fut réunie à la Hollande devait être plus prospère encore. Le roi Guillaume Ier créa la Société générale pour l'encouragement de l'industrie nationale, il prodigua les subsides aux industriels; il devina le génie de John Cockerill, le fils cadet de William, qui, pressentant l'emploi universel des machines à vapeur, voulait affranchir nos nationaux de l'obligation d'aller les chercher en Angleterre. En 1817, le domaine céda à Cockerill le vieux château épiscopal de Seraing, et l'on vit s'élever les usines qui, sur le continent, construisirent le premier moteur à vapeur, les premières grandes machines pour la navigation et, pour l'exploitation des mines, le premier rail, la première locomotive, — ces usines grandioses qui sont aujourd'hui encore une des gloires de la Belgique.

L'industrie acquit ainsi une telle ampleur que la révolution de 1830 n'eut sur son développement qu'une influence toute momentanée. Plus graves furent certaines crises économiques, comme celle qui obligea, vers 1840, l'industrie linière, trop attachée au travail à la main, à modifier ses procédés de travail; comme celle qui éprouva l'industrie dentellière en 1847; comme telle „crise du charbon" ou telle „crise du fer" dont le souvenir ne s'est point effacé encore. Mais rien ne pouvait plus arrêter l'admirable évolution en cours.

Les industries nouvelles et les grandes industries.

Les industries nouvelles surgissaient de toutes parts. Les premières glaces avaient été coulées à Oignies en 1840. Le procédé Solvay pour la fabrication du sel de soude, qui allait triompher dans le monde entier, était inauguré à Couillet en 1863. M. Van Monckhoven créait à Gand l'industrie des plaques et papiers photographiques. Le comte de Montblanc ressuscitait à Ingelmunster celle des tapisseries décoratives. La fabrication du malt et de l'amidon de riz; du chocolat, des biscuits de table, des conser-

Vander Maelen. | Liévin Bauwens. | Ernest Solvay. | Brialmont.

ves alimentaires et des liqueurs; des corsets et des fleurs artificielles, prenait une énorme extension. Et dans la patrie de Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo industrielle, des usines nombreuses se créaient enfin pour la production et l'utilisation de l'électricité.

La plus récente de ces industries est celle des cycles et des automobiles. Dès la première exposition organisée en 1895 par le Véloce-Club bruxellois, on put constater l'énergie que nos ingénieurs et nos industriels apportaient à vulgariser les nouveaux moyens de locomotion; aujourd'hui, on compte une trentaine de maisons belges s'occupant de la construction d'automobiles, — et le Roi, en se rangeant parmi les

représentant une valeur de 242,893,000 fr.; le nombre des ouvriers mineurs était de 122,846, gagnant un salaire annuel moyen de 1,097 francs.

En 1880, la valeur des produits des autres industries principales s'établissait ainsi : industrie lainière, 148,409,722 francs; industrie sidérurgique, 136,550,079 francs; brasserie, 118,429,923 francs; industrie linière, 95,649,371 francs; fabrication du sucre, 82,471,032 francs; industrie cotonnière, 65,564,838 francs; distillerie, 65,530,742 fr.; industrie métallurgique, 52,433,857 francs; construction de locomotives et de matériel de chemin de fer, 49,955,105 francs. Les résultats du recensement industriel de 1896 n'étant jusqu'ici que partiellement publiés, on ne peut évaluer exactement l'augmentation de la production depuis 1880. Mais la statistique officielle nous fournit ces autres nombres comparatifs :

La production des carrières a été estimée, en 1880 et 1898, respectivement à 38,671,000 et 52,799,000 francs; celle des hauts fourneaux à 37,276,000 et 57,901,000 francs; celle des usines à zinc, à 25,802,000 et 59,409,000 fr.; celle des verreries, cristalleries et manufactures de glaces, à 35,353,000 et 66,068,000 fr.

Enfin, les moteurs à vapeur utilisés dans l'industrie avaient une force totale de 607,142 chevaux en 1880, de 1,249,813 chevaux en 1898!

Législation et administration.

Un ministère de l'industrie et du travail a été institué en 1895.

Parmi les organismes officiels qui en dépendent, mentionnons le Conseil supérieur de l'industrie et du commerce (1890); le Conseil supérieur du travail (1892); les conseils de l'industrie et du travail (1887); le Conseil des mines, la Commission de la pêche maritime — car cette pêche figure parmi les industries : elle a rapporté 4 millions 299,355 francs en 1880, et 4,249,011 fr. en 1898.

La propriété industrielle est garantie (législation des brevets d'invention, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique et de commerce). De nombreuses lois réglementent l'exercice des industries dans l'intérêt des patrons, des ouvriers, du public; et parfois aussi, dans un intérêt fiscal.

L'enseignement industriel est assuré par les écoles des mines, les écoles des arts et manufactures, les écoles industrielles ou professionnelles, etc.

LE COMMERCE

Les faits.

La Révolution française nous avait rendu la liberté de navigation sur l'Escaut, fermé aux Belges depuis le traité de Munster; elle avait aboli les privilèges commerciaux que les villes avaient possédés jusqu'alors et qui constituaient en leur faveur un mono-

pole au détriment des campagnes; elle avait proclamé qu'„il sera libre à toute personne de faire tel négoce qu'elle trouvera bon, sauf à se pourvoir d'une patente et à se conformer aux règlements de police"; enfin, elle avait installé dans nos provinces les tribunaux de commerce et les chambres de commerce — transformées maintenant en institutions privées.

Dès 1802, le port d'Anvers reçut 969 navires jaugeant 39,817 tonneaux; et le relevé des droits de douane attesta bientôt le développement du commerce : de 6,088,770 fr. en 1803, ils montèrent à 16,062,403 francs en 1805. Le „blocus continental", c'est-à-dire l'interdiction de toutes relations mercantiles avec l'Angleterre, décrété par Napoléon, fut plus favorable que nuisible à notre pays, car celui-ci écoula ses produits dans tout l'Empire français. Mais la crise politique de 1815 eut une répercussion fâcheuse sur les affaires; dans les premiers temps de notre réunion avec la Hollande, des plaintes très vives se firent entendre. Le roi Guillaume Ier, avec l'intelligence et la ténacité qui le caractérisaient, sauva la situation par l'application de plus en plus large des principes du libre-échange, par la création de puissantes

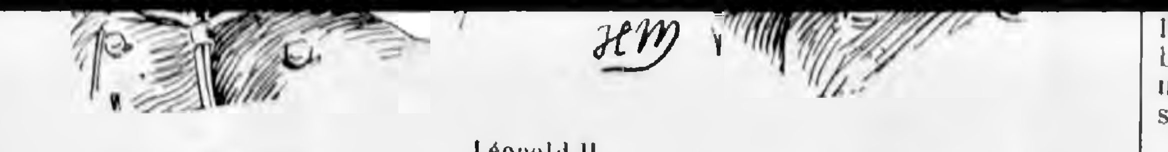

Le prince Baudouin. Léopold II. Le prince Albert.

rence de Berlin comme souverain de l'Etat indépendant du Congo, son œuvre personnelle à laquelle la diplomatie vient de donner la consécration suprême.

1886. — Des grèves accompagnées de pillages et d'incendies posent brutalement la question sociale, et provoquent l'élaboration d'une législation très touffue en faveur des ouvriers.

1887. — Construction des forts de la Meuse.

1890 — M. Paul Janson, député de Bruxelles, développe à la Chambre des représentants une proposition de revision constitutionnelle, tendante essentiellement à l'extension du droit de suffrage. Le Parlement décide qu'il y a lieu à revision, et des Chambres nouvelles sont élues en 1892. L'année suivante, elles votent le suffrage universel avec attribution de voix supplémentaires à la propriété et à la capacité.

1891. — Mort du prince Baudouin.

1894. — Les élections générales d'octobre, faites sous le nouveau régime, renforcent encore la majorité catholique. Mais la véritable caractéristique de la journée, c'est l'entrée au Parlement d'un groupe nombreux de socialistes, parmi lesquels M. Emile Vandervelde qui sera désormais l'orateur le plus écouté de ce groupe.

1899. — Le principe de la représentation proportionnelle des partis, admis dès 1895 pour les élections communales, passe dans la loi électorale pour la Chambre des représentants et pour le Sénat.

1900. — Mariage du prince Albert, héritier éventuel du trône, avec la duchesse Elisabeth de Bavière.

LES

Institutions politiques et sociales

Un legs de la France.

Nos institutions actuelles, nous l'avons indiqué déjà, se relient directement à celles que la France nous imposa après l'annexion de 1795. La Hollande n'y a guère marqué son empreinte : elle s'est bornée à restaurer les anciennes libertés provinciales et communales, qu'avait anéanties la Révolution au profit du pouvoir central.

La Constitution belge s'imprègne autant des idées françaises que de nos traditions nationales. Nos codes sont les codes français, revisés en certaines de leurs parties, complétés par les lois dont les circonstances ont démontré la nécessité. L'organisation judiciaire n'a point varié dans ses grandes lignes. La perception des impôts, la gestion des finances se font d'après les principes proclamés par la Révolution de 1789. Et... l'armée est encore fondée sur la conscription!

Armée et budget.

Une commission mixte étudie la réorganisation de cette armée, dont l'effectif est de 162,087 hommes, — auxquels s'ajouteraient en cas de péril national 40,443 gardes civiques. Car si de 1830 à 1839, la Belgique n'a songé qu'à une agression possible de la Hollande, elle a prévu, depuis, les atteintes qui pourraient être portées à sa neutralité, et l'éventualité d'une lutte à soutenir pour sauver l'indépendance, l'existence même du pays est encore venue compliquer la question de l'organisation de la défense.

Les dépenses du ministère de la guerre dépassent aujourd'hui 65 millions de francs, ce qui représente à peu près le chiffre global des dépenses du budget ordinaire de 1831.

Voici, à ce propos, quel a été l'accroissement du budget ordinaire de la Belgique indépendante :

1831. — Recettes, 66,942,212 francs; dépenses, 66,208,609 francs.

de prévoyance de toute espèce, dues aux pouvoirs publics ou à l'initiative privée : Caisse générale d'épargne, de retraite et d'assurance, caisses de prévoyance, bourses du travail, sociétés mutualistes, sociétés coopératives, sociétés pour les habitations ouvrières, etc.

La caractéristique de notre époque, c'est, d'ailleurs, en dépit d'apparences souvent contraires, la pitié universelle, — même pour les coupables. Lorsque la Belgique a revisé le Code pénal, elle en a élagué les dispositions les plus draconiennes; et si, malgré les généreux efforts de Ducpétiaux et de bien d'autres, elle a maintenu la peine de mort dans la loi, tout le monde sait que cette peine est abolie en fait. Le régime pénitentiaire a été amélioré. Le principe de la condamnation et de la libération conditionnelles est entré dans la législation... Pourtant, la criminalité n'a point augmenté : les cours d'assises ont eu à juger 142 affaires en 1880, 110 en 1890, 105 seulement en 1897, et, depuis plusieurs années, nous n'avons plus vu de procès sensationnel comme ceux du comte de Bocarmé, de t'Kint, des frères Peltzer, de Mme Joniaux.

Les mœurs se sont adoucies. Les diplomates ne s'occupent plus seulement, comme autrefois à la Conférence de Bruxelles, de codifier les lois de la guerre; grâce à la propagande inlassable des ligues de la paix, ils jugent maintenant moins utopique l'idée de la suppression même des luttes fratricides entre les nations; et la Conférence de la Haye sera, certes, suivie d'autres conférences plus fécondes.

Enfin, un esprit d'égalité et de justice pénètre de plus en plus nos institutions. Il explique les progrès du féminisme, dont un des plus dévoués apôtres est notre compatriote Louis Frank : progrès très réels, bien que la Belgique n'ait point accordé naguère à Mlle Popelin le titre d'avocat que la France vient de concéder à Mme Petit, à Mlle Chauvin. Il explique la grande extension du socialisme, qui compte des théoriciens comme César De Paepe, Hector Denis, Emile Vandervelde, mais qui recrute des adeptes parmi les gens les plus réfractaires aux controverses d'économie politique. „Le cœur, dit Pascal, a ses raisons que la raison ne connait pas."

L'AGRICULTURE

Années grasses et années maigres.

„La Flandre est le jardin de l'Europe", disaient jadis, émerveillés, les étrangers qui visitaient la Belgique.

„L'agriculture belge est la première agriculture du monde", répétait un auteur français au commencement du dix-neuvième siècle. C'était l'époque où l'attention de Napoléon Ier se portait sur nos polders, ces fertiles terres d'alluvion dont plus de 10,000 hectares ont encore été ajoutés depuis au domaine agricole; l'époque où les jachères tendaient à disparaître, pour faire place, grâce à un emploi judicieux des fumiers, à la culture intensive.

Le perfectionnement des modes de culture a été incessant d'ailleurs, et l'étendue des terrains incultes s'est restreinte toujours davantage. En 1847, une loi favorisait les défrichements et les reboisements; et la sablonneuse Campine était mise en valeur : on y ouvrait des routes, on y complétait le réseau des voies navigables, on y appliquait un vaste système d'irrigation. A ce moment, l'hectare de bruyère ne trouvait pas acquéreur à 10 francs; quelque temps après, il avait décuplé de prix.

Durant une trentaine d'années, notre agriculture jouit d'une grande prospérité : de 1856 à 1866 seulement, la valeur moyenne de l'hectare s'éleva de 3,171 à 4,173 francs et

Fig. 1. Le budget en 1831 et 1899. — Fig. 2. L'extraction du charbon en 1801 et 1898. — Fig 3. Le commerce général en 1831 et 1899. — Fig. 4. Les miliciens illettrés.

1899. — Recettes, 466,700,000 francs; dépenses, 456,332,260 francs.

Ajoutons qu'au 1er janvier 1900, la dette consolidée se montait à 2,607,081,650 fr. 57 c.

L'aube du siècle nouveau.

Une législation dont la France a également posé les assises, c'est la législation si complexe de la bienfaisance publique, des hôpitaux, des hospices, des établissements charitables. Celle-ci se développe sans cesse, — en même temps que les progrès de l'hy-

son loyer de 82 à 108 francs. Mais à partir de 1875, elle a subi une crise intense qui s'est manifestée, ainsi que nous le verrons plus loin, par une diminution de la valeur vénale des terres, une réduction des fermages, un avilissement général des prix de la plupart des produits du sol.

Cette crise, en se prolongeant, a amené une modification dans le système d'exploitation du sol : on a restreint ou abandonné la culture des céréales, pour se livrer plus largement aux spéculations dont le bétail et les

Parallèlement, se sont développées de nombreuses écoles libres embrassant l'enseignement agricole à tous les degrés, dans toutes ses spécialités.

Statistique agricole.

Le dernier recensement de l'agriculture, opéré en 1895, attribue au domaine agricole une étendue de 2,607,514 hectares, ainsi répartis : 1,916,690 hectares de cultures diverses, 521,495 hectares de bois, 169,320 hectares de terrains incultes.

La Belgique est essentiellement un pays de petite culture. Sur ses 829,625 exploitations, il en est 785,039 qui n'ont pas 10 hectares (458,120 ont 50 ares au plus!); 923 fermes seulement comptent plus de 100 hectares.

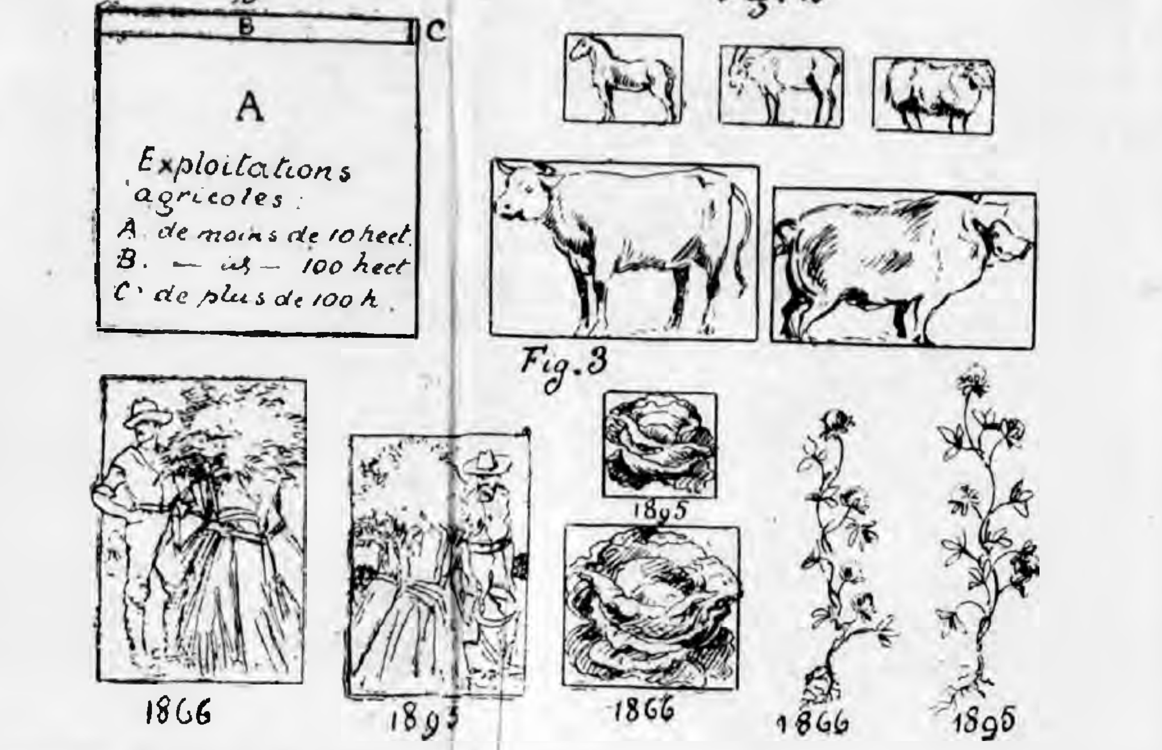

Fig. 1. Tableau comparatif des exploitations agricoles. — Fig. 2. Population comparée du bétail en 1895. — Fig. 3. Culture comparée des céréales, des plantes légumineuses et des plantes fourragères en 1866 et 1895.

La population qui se livre habituellement aux travaux de l'agriculture comprend 1,204,810 personnes. Le nombre des locomobiles, moissonneuses, faucheuses, faneuses, machines à battre, semoirs, etc., s'élève à 20,313.

Le salaire moyen des ouvriers est de 1 fr. 98 c. pour les hommes et de 1 fr. 22 c. pour les femmes, sans nourriture; de 1 fr. 21 c. et de 0 fr. 74 c., avec nourriture.

Chaque année, 45,000 ouvriers agricoles belges vont en France faire la moisson, le travail des betteraves, etc.

Les industries agricoles — sucreries, brasseries, distilleries — sont prospères.

La valeur vénale moyenne des terres labourables est tombée à 2,838 francs l'hectare; celle des prairies, à 3,204 francs. Leur valeur locative est, respectivement, de 90 et de 105 francs.

Les principales cultures.

En 1866, les céréales et farineux occupaient 967,135 hectares; les plantes légumineuses, 37,909; les plantes industrielles, y compris la betterave à sucre, 115,308; les plantes-racines et les fourrages, 377,767; les prairies permanentes et les vergers, 365,805; les jardins potagers, 37,330.

En 1895, on a constaté une diminution considérable des céréales et farineux (809.691 hectares), des légumineuses (26,325), des plantes industrielles (105,741), sauf la betterave à sucre dont la culture s'est, au contraire, beaucoup développée. L'augmentation est énorme pour les racines et les fourrages (431,416), pour les prairies surtout (444,984), conséquence naturelle des préoccupations plus grandes dont le bétail est l'objet. Nous relevons dans ce recensement de 1895 les chiffres détaillés suivants :

Froment	180,376	hectares.
Epeautre	33,854	„
Seigle	283,376	„
Orge	40,244	„
Avoine	248,694	„
Sarrasin	4,701	„
Chanvre	611	„
Lin	30,515	„
Colza	1,807	„
Tabac	2,148	„
Houblon	3,705	„
Chicorée	12,756	„
Betterave à sucre	54,100	„
Pomme de terre	184,691	„
Jardins potagers	41,868	„

La production moyenne du froment, par hectare, est en Belgique de 1,931 kilogrammes; celle de la betterave à sucre, de 31,700; celle de la pomme de terre, de 14,515.

La culture maraîchère a une importance considérable, spécialement aux environs des grandes villes, et certains de nos légumes ont une réputation européenne : le choux de Bruxelles, les asperges de Malines, etc. La culture des fruits est restée également en honneur dans le pays d'un des créateurs de la pomologie expérimentale, l'abbé Nicolas Hardenpont, de Mons; et Hoeylaert, avec ses innombrables serres, est devenu un centre viticole important. Enfin, l'exploitation des forêts est généralement bien comprise, et les produits de la chasse et de la pêche en augmentent sensiblement les revenus.

Le bétail.

En général, plus un pays nourrit de bestiaux, mieux la terre est cultivée et plus elle produit. A ce point de vue, l'agriculture belge est en constant progrès et n'a rien à envier à celle des nations les plus favorisées. Au 31 décembre 1895, elle possédait 271,527 chevaux, 1,420,976 bêtes bovines, 235,722 moutons, 241,045 chèvres, 1,163,133 porcs.

Nous avons d'excellentes races indigènes, et depuis quelques années les fermiers cherchent principalement leurs revenus dans l'élevage du cheval, de la vache laitière, du porc. L'élève du cheval surtout a fait de très sérieux progrès, et les pouvoirs publics l'encouragent autant qu'il est en leur pouvoir.

Le commerce du bétail est donc devenu une

[illegible]	[illegible]	330
Vaches laitières	131,922	301
Bouvillons	42,250	148
Génisses	86,962	219
Veaux	90,866	98
Moutons	14,462	29
Agneaux	19,966	20
Porcs	171,619	63
Cochons de lait	425,420	17

Faut-il rappeler que les lapins, les oiseaux de basse-cour, les abeilles, sont également d'un excellent rapport?

L'horticulture.

La Belgique, qui eut de bonne heure des parcs et des jardins superbes, se consacra de bonne heure aussi à l'horticulture commerciale. Dès le commencement du dix-neuvième siècle, un riche amateur d'Enghien, J. Parmentier, réunit des collections très nombreuses de plantes rares et en fit le commerce. Son établissement acquit bientôt une renommée universelle; d'autres se créèrent, Gand, qui allait conquérir le titre glorieux de „ville des fleurs", Bruges, Tournai, Louvain, Bruxelles, Anvers, Mons, eurent successivement, de 1808 à 1829, leurs sociétés d'horticulture.

Après la révolution de 1830, d'admirables publications consacrées aux fleurs commencèrent à paraître; et de jeunes botanistes explorèrent le globe, rapportant au pays de très nombreuses plantes nouvelles. La première place parmi eux revient à Jean Linden, qui découvrit au cours de ses voyages des orchidées de toute beauté et qui fut le fondateur du célèbre établissement horticole de Bruxelles.

En même temps, les expositions de fleurs, limitées d'abord au cercle des membres de chaque société, s'ouvraient libéralement aux „profanes". Et bientôt, en 1864, les premières grandes floralies internationales étaient organisées à Bruxelles par la Société royale de Flore.

Aujourd'hui, une fédération a été établie, sous les auspices du gouvernement, entre toutes les sociétés et institutions horticoles du pays. Elle a pour but de favoriser les progrès de l'horticulture par la réunion périodique de délégués, la publication d'un bulletin, l'organisation de congrès, etc.

Et nos exportations de plantes et de fleurs à l'étranger représentent annuellement une valeur de plus de 6 millions de francs...

L'INDUSTRIE

Cinquante années de progrès.

Au point de vue économique, l'annexion de nos provinces à la France eut d'heureux résultats. La Belgique avait une industrie déjà très développée : la métallurgie, la fabrication des toiles, des draps, des dentelles, la tannerie, etc., trouvèrent sur le vaste

Le roi Guillaume et John Cockerill, d'après une lithographie de H. Van Hemelryck.

territoire de la France d'importants consommateurs pour leurs produits.

L'essor industriel fut favorisé par la suppression des maîtrises et des entraves de tout genre abolies par la Révolution. Nos provinces prirent une part brillante aux expositions de l'industrie organisées à Paris, et une exposition similaire s'ouvrit à Gand en 1803, lorsque le premier consul Bo-

Vue générale des usines Cockerill à Seraing.

la période durant laquelle la Belgique fut réunie à la Hollande devait être plus prospère encore. Le roi Guillaume Ier créa la Société générale pour l'encouragement de l'industrie nationale; il prodigua les subsides aux industriels; il devina le génie de John Cockerill, le fils cadet de William, qui, pressentant l'emploi universel des machines à vapeur, voulait affranchir nos nationaux de l'obligation d'aller les chercher en Angleterre. En 1817, le domaine céda à Cockerill le vieux château épiscopal de Seraing, et l'on vit s'élever les usines qui, sur le continent, construisirent le premier moteur à vapeur, les premières grandes machines pour la navigation et pour l'exploitation des mines, le premier rail, la première locomotive, — ces usines grandioses qui sont aujourd'hui encore une des gloires de la Belgique.

L'industrie acquit ainsi une telle ampleur que la révolution de 1830 n'eut sur son développement qu'une influence toute momentanée. Plus graves furent certaines crises économiques, comme celle qui obligea, vers 1840, l'industrie linière, trop attachée au travail à la main, à modifier ses procédés de travail; comme celle qui éprouva l'industrie dentellière en 1847; comme telle „crise du charbon" ou telle „crise du fer" dont le souvenir ne s'est point effacé encore. Mais rien ne pouvait plus arrêter l'admirable évolution en cours.

Les industries nouvelles et les grandes industries.

Les industries nouvelles surgissaient de toutes parts. Les premières glaces avaient été coulées à Oignies en 1840. Le procédé Solvay pour la fabrication du sel de soude, qui allait triompher dans le monde entier, était inauguré à Couillet en 1863. M. Van Monckhoven créait à Gand l'industrie des plaques et papiers photographiques. Le comte de Montblanc ressuscitait à Ingelmunster celle des tapisseries décoratives. La fabrication du malt et de l'amidon de riz; du chocolat, des biscuits de table, des conser-

Vander Maelen. Liévin Bauwens. Ernest Solvay. Brialmont.

ves alimentaires et des liqueurs; des corsets et des fleurs artificielles, prenait une énorme extension. Et dans la patrie de Zénobe Gramme, l'inventeur de la dynamo industrielle, des usines nombreuses se créaient enfin pour la production et l'utilisation de l'électricité.

La plus récente de ces industries est celle des cycles et des automobiles. Dès la première exposition organisée en 1895 par le Véloce-Club bruxellois, on put constater l'énergie que nos ingénieurs et nos industriels apportaient à vulgariser les nouveaux moyens de locomotion: aujourd'hui, on compte une trentaine de maisons belges s'occupant de la construction d'automobiles, — et le Roi, en se rangeant parmi les „chauffeurs", a fait à ces maisons la plus fructueuse des réclames.

Il nous reste à donner, par quelques chiffres, une idée des progrès réalisés au dix-neuvième siècle par l'industrie :

En 1801, l'extraction de la houille atteignait à peine, en Belgique, 1 million de tonnes. En 1830, elle était de 2,513,000 tonnes. En 1898, elle s'est élevée à 22,088,335 tonnes.

1880 et 1898, respectivement à 38,671,000 et 52,799,000 francs; celle des hauts fourneaux à 37,276,000 et 57,901,000 francs; celle des usines à zinc, à 25,802,000 et 59,409,000 fr.; celle des verreries, cristalleries et manufactures de glaces, à 35,353,000 et 66,068,000 fr.

Enfin, les moteurs à vapeur utilisés dans l'industrie avaient une force totale de 607,142 chevaux en 1880, de 1,249,813 chevaux en 1898!

Législation et administration.

Un ministère de l'industrie et du travail a été institué en 1895.

Parmi les organismes officiels qui en dépendent, mentionnons le Conseil supérieur de l'industrie et du commerce (1890); le Conseil supérieur du travail (1892); les conseils de l'industrie et du travail (1887); le Conseil des mines, la Commission de la pêche maritime — car cette pêche figure parmi les industries : elle a rapporté 4 millions 299,355 francs en 1880, et 4,249,011 fr. en 1898.

La propriété industrielle est garantie (législation des brevets d'invention, des dessins et modèles industriels, des marques de fabrique et de commerce). De nombreuses lois réglementent l'exercice des industries dans l'intérêt des patrons, des ouvriers, du public; et parfois aussi, dans un intérêt fiscal.

L'enseignement industriel est assuré par les écoles des mines, les écoles des arts et manufactures, les écoles industrielles ou professionnelles, etc.

LE COMMERCE

Les faits.

La Révolution française nous avait rendu la liberté de navigation sur l'Escaut, fermé aux Belges depuis le traité de Munster; elle avait aboli les privilèges commerciaux que les villes avaient possédés jusqu'alors et qui constituaient en leur faveur un monopole au détriment des campagnes; elle avait proclamé qu'„il sera libre à toute personne de faire tel négoce qu'elle trouvera bon, sauf à se pourvoir d'une patente et à se conformer aux règlements de police"; enfin, elle avait installé dans nos provinces les tribunaux de commerce et les chambres de commerce — transformées maintenant en institutions privées.

Dès 1802, le port d'Anvers reçut 969 navires jaugeant 39,817 tonneaux; et le relevé des droits de douane attesta bientôt le développement du commerce : de 6,088,770 fr. en 1803, ils montèrent à 16,062,403 francs en 1805. Le „blocus continental", c'est-à-dire l'interdiction de toutes relations mercantiles avec l'Angleterre, décrété par Napoléon, fut plus favorable que nuisible à notre pays, car celui-ci écoula ses produits dans tout l'Empire français. Mais la crise politique de 1815 eut une répercussion fâcheuse sur les affaires; dans les premiers temps de notre réunion avec la Hollande, des plaintes très vives se firent entendre. Le roi Guillaume Ier, avec l'intelligence et la ténacité qui le caractérisaient, sauva la situation par l'application de plus en plus large des principes du libre-échange, par la création de puissantes compagnies financières et commerciales. Au moment où la Belgique se proclama indépendante, elle était arrivée à un degré de prospérité qui explique l'attachement voué longtemps encore par les grandes villes manufacturières, par Gand surtout, à la maison d'Orange.

Le premier effet de la révolution de 1830 fut de jeter un trouble profond dans l'existence économique du pays; le second, de réveiller, par une réaction assez naturelle contre les vues du gouvernement déchu, les théories protectionnistes. Il fallut l'incessante propagande de l'Association belge pour la liberté commerciale, fondée en 1846 par Adolphe Le Hardy de Beaulieu, Victor Faider et Charles De Brouckere, pour modifier, dans la législation intérieure et dans les traités de commerce, les idées en vogue. A partir de ce moment, nos règlements douaniers furent progressivement remaniés dans le sens d'une simplification et d'une réduction des droits; et si depuis quelques années le mouvement s'est arrêté, c'est que la Belgique s'est ralliée à l'opinion née de conditions économiques nouvelles et fort en faveur aujourd'hui, que le libre-échange absolu est une duperie lorsqu'il n'est pas admis par la grande majorité des nations.

Le commerce, au surplus, a été favorisé par d'intelligentes mesures. Rappelons seulement l'organisation, à partir de 1835, des expositions nationales ou internationales et celle des musées commerciaux; l'établissement des chemins de fer et, en 1846, celui

des lignes télégraphiques; la réforme postale en 1849 et, plus tard, l'adhésion à l'Union postale universelle; la création de la Banque Nationale en 1850; la réorganisation des consulats en 1851; la fondation de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers en 1852; l'affranchissement complet, en 1863, de l'Escaut, sur lequel les Pays-Bas, dans le traité de paix de 1839, s'étaient réservé des droits de péage; la suppression des droits d'octrois et de barrières; la revision du Code de commerce et des lois complémentaires; la négociation de la convention monétaire internationale de 1885; la large diffusion du téléphone; la création du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce. Et exprimons le vœu que la Belgique possède enfin bientôt, comme couronnement de tout cela, une bonne marine marchande.

Les chiffres.

Le commerce intérieur comprend les produits qui se fabriquent et qui se consomment dans le pays même. Son importance n'a jamais été et ne saurait être statistiquement appréciée.

Le commerce extérieur est, selon le point de vue auquel on le considère, spécial ou général.

Le commerce spécial comprend :

1. A l'importation, toutes les marchandises provenant de l'étranger et qui, selon déclaration faite, soit à leur entrée dans le pays, soit à leur sortie de l'entrepôt, sont destinées à la consommation intérieure;

2. A l'exportation, toutes celles qui proviennent du pays même et celles qui, venues de l'étranger, sont assimilées à ces dernières par le règlement des droits d'entrée, ou, si elles sont affranchies de ces droits, ont été déclarées, lors de leur entrée dans le pays, être destinées à la consommation intérieure.

Le commerce général comprend :

1. A l'importation, toutes les marchandises qui sont entrées en Belgique, quelle que soit leur destination (consommation, mise à l'entrepôt ou transit);

2. A l'exportation, toutes celles qui sont sorties du pays, quelle que soit leur provenance (belge ou étrangère).

Le commerce de la Belgique est en progression constante. Les chiffres relatifs au premier quart du dix-neuvième siècle seraient très difficiles à établir, et d'ailleurs les vicissitudes politiques, les agitations de cette période troublée leur enlèveraient toute signification. Mais à partir de 1831, l'on possède des statistiques très complètes. Or, elles établissent que notre commerce spécial s'est élevé de 186 millions en 1831 à 4 milliards 200 millions en 1899; notre commerce général, de 202 millions à 7 milliards 6 millions. Au point de vue de la valeur absolue du commerce spécial, la Belgique occupe le septième rang parmi les nations; elle vient avant toutes les autres si l'on tient compte de sa faible population.

Voici les chiffres de notre commerce spécial avec les pays étrangers depuis 1870 :

ANNÉES	Importation. (En millions de francs.)	Exportation.
1870.	920	690
1880.	1,680	1,216
1890.	1,672	1,437
1899.	2,260	1,940

L'écart notable entre le montant du commerce spécial et celui du commerce général provient de la part importante que prend dans celui-ci le commerce de transit. Notre pays, par sa situation géographique, joue un grand rôle dans les transactions internationales : sillonné de voies ferrées, de rivières et de canaux, il offre, en effet, toutes facilités au trafic. La valeur totale des marchandises transitées par la Belgique a été de 831 millions en 1870, 1,008 millions en 1880, 1,511 millions en 1890 et 1,232 millions en 1898.

Il n'existe plus de droit de transit ni de droit de sortie. Mais la plupart des marchandises sont encore soumises à des droits d'entrée : le montant des droits perçus en 1898 est de 45,460,000 francs.

Cette même année — la dernière dont la statistique complète a été publiée — il est entré dans les ports belges 8,335 navires à voiles et à vapeur, jaugeant ensemble 8 millions 233,700 tonneaux.

L'ENSEIGNEMENT

Histoire de l'instruction publique.

D'après la loi française du 3 brumaire an IV, il devait y avoir une école primaire par canton, une école centrale par départe-

Verhaegen.

ment, des écoles spéciales ou professionnelles et un institut national. La Belgique, annexée à la République, et où l'enseignement était en pleine décadence, ne profita guère de cette loi : on se borna à y créer des écoles centrales avec adjonction de pensionnats. Quant aux écoles primaires, quelques grands centres de population seulement en fondè-

rent, soit par une personne agréée par le conseil communal.

de tourner contre les intérêts intellectuels du pays. De nombreuses communes laissaient péricliter leurs écoles, sous prétexte qu'elles étaient l'œuvre de l'ancien régime !

Madou. Gallait. Navez. Wiertz.

Une loi de 1833 décida l'établissement de deux universités : l'une à Liége, l'autre à Gand. Quelques mois plus tard, l'épiscopat belge créait l'Université catholique de Louvain, Verhaegen et d'autres libéraux créaient l'Université libre de Bruxelles, à côté de laquelle devait s'établir beaucoup plus tard

Leys. Alf. Stevens.

l'Université nouvelle. Elle a été admirablement complétée, cette Université Verhaegen, par les instituts dus à la généreuse intervention de MM. Solvay et Brugmann.

L'enseignement primaire fut réglé par la loi du 23 septembre 1842; l'enseignement moyen, par la loi du 1er juin 1850.

L'enseignement religieux à l'école primaire.

Parmi les modifications qu'a subies, dans la suite, la législation de l'enseignement pu-

Le « Chant passionné », par Alfred Stevens.

blic, celles de la loi de 1842 doivent être signalées ici, car elles n'ont point cessé d'être passionnément discutées par les partis. Il nous suffira, d'ailleurs, de reproduire les textes successifs de l'article 4 actuel :

LOI DE 1842 (ministère mixte), art. 6 : „L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale... L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves de l'école. Les enfants qui n'appartiennent pas à la communion religieuse en majorité dans l'école seront dispensés d'assister à cet enseignement."

LOI DE 1879 (ministère libéral), art. 4 : „L'enseignement religieux est laissé au soin des familles et des ministres des divers cultes. Un local dans l'école est mis à la disposition des ministres des cultes pour y donner, soit avant, soit après l'heure des classes, l'enseignement religieux aux enfants de leur communion fréquentant l'école."

LOI DE 1884 (ministère catholique), art. 4 : „...Les communes peuvent inscrire l'enseignement de la religion et de la morale en tête du programme de toutes ou de quelques-unes de leurs écoles primaires. Cet enseignement se donne au commencement ou à la fin des classes; les enfants dont les parents en font la demande sont dispensés d'y assister.

„Lorsque, dans une commune, vingt chefs de famille ayant des enfants en âge d'école demandent que leurs enfants soient dispensés d'assister au cours de religion, le Roi peut, à la demande des parents, obliger la commune à organiser, à l'usage de ces enfants, une ou plusieurs classes spéciales.

„Si, malgré la demande de vingt chefs de

„La première ou la dernière demi-heure de la classe du matin ou de l'après-midi est consacrée chaque jour à cet enseignement.

„Sont dispensés d'y assister, les enfants dont les parents en font la demande expresse dans les termes suivants : „Le soussigné, usant du droit que lui confère l'article 4 de la loi sur l'enseignement primaire, déclare dispenser son enfant d'assister au cours de religion et de morale."

Illettrés !

La Belgique possède d'innombrables établissements d'instruction officiels ou privés: universités, athénées, collèges, écoles moyennes, primaires, gardiennes, d'adultes, normales, techniques, militaires, ecclésiastiques, commerciales, industrielles, professionnelles, ménagères, agricoles, de navigation, de musique, d'arts plastiques, etc., etc. Les moyens de s'instruire y sont à la disposition de tout le monde... Et pourtant, il y a encore dans le pays une forte proportion d'ignorants :

En 1899, 10.87 p. c. des jeunes gens en âge de milice étaient complètement illettrés!

Il est juste d'ajouter que cette proportion diminue constamment : elle était de 24.01 p.c. en 1870, de 41.06 p. c. en 1847.

Sur l'ensemble de la population, déduction faite des enfants de moins de 8 ans, on comptait en 1890 25.04 p. c. d'illettrés.

Les Sciences, les Lettres, les Arts.

On veut bien admettre, à l'étranger, que la Belgique eut, au dix-neuvième siècle, des artistes. On nie ses savants et ses écrivains.

Le philosophe antique démontrait le mouvement en marchant. Si, à la suite de la liste de nos principaux artistes, nous dressions celle des talents qu'on nous conteste? Aussi bien, la place dont nous disposons ici ne nous permet-elle que cette sèche nomenclature.

ARTISTES. — Peintres : Ommeganck, Van Brée, Navez, Verboeckhoven, Wappers, Leys, De Keyser, De Caisne, Mathieu, Gallait, De Biefve, Wiertz, Lies, les frères De Vriendt, H. De Braeckeleer, Joseph et Alfred Stevens, Ooms, Verlat, Guffens, Portaels, Stallaert, Madou, Willems, Ad. Dillens, Slingeneyer, Van Lerius, Markelbach, Ch. De Groux, Hennebicq, Hermans, Stobbaerts, Cluysenaer, Wauters, Verheyden, Agneessens, Van der Hecht, Canneel, Mellery, De Winne, De la House, C. Van Camp, Claus, Van Rysselberghe, Van Leemputten, Struys, Baertsoen, Léon Frédéric, Th. Verstraete, Laermans, Leempoels, James Ensor, Van Beers, Mlle Art, Mme Wytsman, les frères Verhas, Fourmois, De Schampheleer, Roelofs, Lamorinière, De Knyff, Bossuet, Van Moer, Stroobant, Claeys, Tschaggeny, Robbe, Courtens, Robie, Th. Baron, L. Dubois, Eug Smits, Boulenger, Asselberghs, De Greef, Coose-

Projet de décoration du Jardin Botanique, par Constantin Meunier.

mans, Huberti, Tscharner, Mlle Collart, Mlle Beernaert, Artan, Bouvier, Heymans, Robert Mols, Verwée, Delville, Gilsoul, Khnopff, De Gouve de Nuncques, Montald, Evenepoel, Léon Dardenne.

Graveurs : De Quertenmont, De Meule-

Geefs, Simonis, Fraikin, Ducaju, Van De Vigne, Jacquet, Pickery, Ducuju, Van Hove, Bouré, les frères Van den Kerckhove, Fassin, Geerts, Vinçotte, Charlier, Mignon, Braecke, Jef Lambeaux, Constantin Meunier, De Rudder, Devriése, Samuel, Lagae, Paul Dubois, Van der Stappen, Lalaing, Julien Dillens, J. Van Biesbroeck, V. Rousseau, Hipp. Le Roy, Eg. Rombaux.

Architectes : Suys père et fils, Roelandt, Cluysenaar, J.-J. Dumont, Beyaert, Balat, Poelaert, Baeckelmans, Jamaer, Schoy, De Curte, Janlet, Licot, Van Ysendyck, Delacenserie, Wynand-Janssens, Horta, Hankar.

Compositeurs de musique : Grétry, Gossec, Van Campenhout, F.-J. Fétis, Mengal, de Peellaert, Hanssens, Grisar, Limnander, L. de Burbure, E. Soubre, César Franck, Ch. Miry, F.-A. Gevaert, L. Jouret, Ed. Lassen, P. Demol, Peter Benoit, J. Dupont, Th. Radoux, Stoumon, Ad. Samuel, Waelput, Van Gheluwe, Gust. Huberti, Warnots, Vanden Eeden, Em Mathieu, Edg. Tinel, Jan Blockx, Kéfer, Tilman, Paul Gilson, G. Lekeu, Erasme Raway, Léon Dubois.

Instrumentistes : Servais, H. Léonard, H. Vieuxtemps, Bériot, Lemmens, A. Dupont, Ysaye, Thomson, Colyns, Mailly, Guidé.

Chanteurs : Agniez, Van Dyck, Mmes Ar-

Dumortier. E. Dupont. Sélys-Longchamps. Delbœuf.

lot-Padilla, Sass, Cabel, Hamaeckers, Caron.

SAVANTS. — Mathématiciens : Nieuport,

Fr. Laurent.
P.-J. Van Beneden. | J.-C. Houzeau.

Quetelet (l'illustre créateur de la „physique sociale"), Mansion.

Astronomes : Houzeau, Liagre, Mailly,

Ducpétiaux. E. de Laveleye. C. De Paepe. H. Denis.

Folie.

Physiciens : Mann, Robertson, Plateau, Vander Mensbrugghe, Montigny, Graume, Valerius, Donny, Gloesener, Melsens, Van Rysselberghe, Lancaster.

Chimistes : Minkelers (à qui doit revenir l'honneur de la découverte du gaz d'éclairage), Van Mons, Stas (une des gloires de la science contemporaine), Bergé, Henry.

Géologues : d'Omalius d'Halloy, Dumont, Dewalque, Malaise.

Géographie : Ph. Vander Maelen.

Botanistes : Kickx, Dumortier, Morren, Crépin, Piré, Errera, Carnoy.

Zoologistes : P.-J. et Ed. Van Beneden, Dupont, Sélys-Longchamps, Van Bambeke, L. Frédéricq, Dollo.

Médecins : Guislain (dont les leçons sur les phrénopathies font encore autorité), Kluyskens, Seutin, Vleminckx, Marinus, Van Rotterdam, Broeckx, Meynne, Warlomont, Thiry, De Roubaix, Burggraeve, Crocq, Desguin, E. Janssens, Masoin, Kuborn, Rommelaere, Willems (le célèbre médecin de Hasselt, qui trouva l'inoculation préventive de la pleuropneumonie contagieuse du bétail).

ECRIVAINS D'EXPRESSION FRANÇAISE. — Philosophes : P.-Fr. Van Meenen, Latoret, Tiberghien, Monchamp, Delbœuf.

Jurisconsultes : Tielemans, Thonissen, Nypels, Laurent, Detacqz, Mesdach de ter Kiele, Edmond Picard, Giron, Beltjens, Rolin-Jacquemyns.

Economistes et publicistes politiques : L.

Historiens : Schaeyes, Dewez, David, Moke, Borgnet, Ferd. Henaux, Gerlache, Altmeyer, Henne, Nothomb, Van Praet, Gachard, Piot, Kervyn de Lettenhove, Edm. Poullet, Th. Juste, Vanderkindere, Kurth, Paul Fredericq, Alph. Wauters, Devillers, Génard, Discailles, Namèche.

Erudits : Roulez, Reiffenberg, P. Willems, Loise, Wagener, Stecher, Nève, De Harlez, Lamy, J. De le Court, Ferd. Vander Haeghen, Maurice Kufferath, Gevaert, Ed. Fé-

Quetelet. Melsens. Stas. Seutin.

tis, Edm. Vander Straeten, les Serrure, H. Hymans, de Raadt.

Romanciers, nouvellistes, conteurs : Grandgagnage, Stapleaux, Maurage, Marie Jolly, Caroline Popp, Coomans, Eug Gens, Caroline Gravière, L. Hymans, Emile Leclercq, Georges Vautier, De Reul, Greyson, Pergameni, Van Bemmel, Marguerite Van de Wiele, Octave Pirmez, Ch. De Coster, Max Waller, James Vandrunen, Henry Maubel, Camille Lemonnier, G. Eekhoud, Henri Nizet, Franz Mahutte, Van Keymeulen, Roland de Marès, Sander Pierron, André Ruyters,

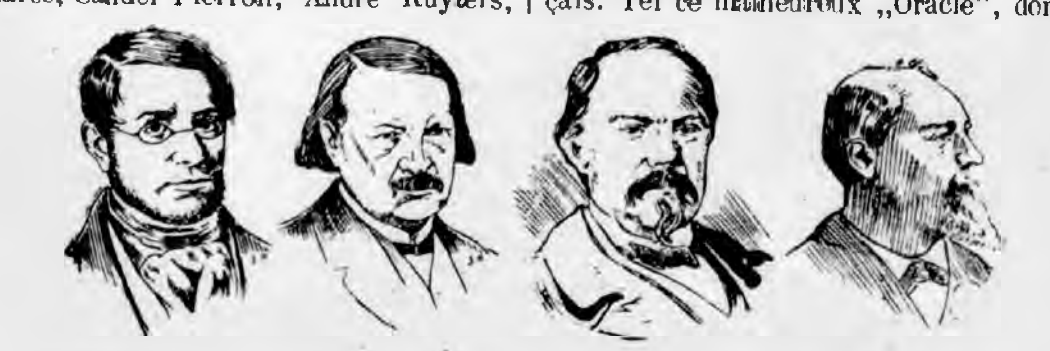

Ledeganck. Conscience. Defrecheux. Remouchamps.

Delattre, Garnir, Demblon, Desombiaux, Arnold Goffin, Hubert Krains.

Poètes : Rouveroy, Wacken, Wenstenraad, Stassart, Félix Bovie, Ad. Mathieu, Charles Potvin, Valentin, Clesse, Gravrand, Frenay, André Van Hasselt, Théo Hannon, Georges Rodenbach, Albert Giraud, Emile Verhaeren, Ivan Gilkin, Valère Gille, Aug. Vierset, Séverin, Max Elskamp.

Alph. Wauters. Gachard. G. Kurth. Vanderkindere.

Auteurs dramatiques : Vaëz, Jouhaud, Moyer, Cl. Michaels, Alvin, Gaucet, Del-

Ch. Potvin. Van Hasselt. De Coster. Lemonnier.

motte, Labarre, Ed. Romberg, V. Lefebvre, Hennequin, Jules Guilliaume, Georges du Bosch, Stoumon, Descamps, Ad. Leclercq, Louis Claes, Maurice Maeterlinck, Laurent De Koninck, Charles Van Lerberghe, Van Zype, Lutens.

ECRIVAINS D'EXPRESSION NEERLANDAISE. — Romanciers, nouvellistes, conteurs : Henri Conscience, Zetternam, Van Kerkhoven, Mme Courtmans, les sœurs Loveling, les frères Snieders, Tony Bergmann,

tés scientifiques, littéraires, artistiques, et de très nombreux salons locaux se succédant presque sans interruption. Le gouvernement organise, au surplus, périodiquement, une Exposition générale des beaux-arts ouverte aux œuvres des artistes vivants, belges ou étrangers.

En outre, un concours des beaux-arts a lieu tous les ans à Anvers. Il porte successivement, d'année en année, sur la peinture, l'architecture, la sculpture et la gravure. Les lauréats reçoivent, pendant quatre ans, une pension de 5,000 francs destinée à leur permettre d'aller se perfectionner à l'étranger.

Enfin, le gouvernement, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, l'Académie de médecine, l'Académie royale flamande, les sociétés de littérature wallonne, etc. encouragent la culture des sciences et des lettres par l'allocation de prix fort nombreux.

LA PRESSE

Premiers vagissements.

Quelques jours après l'annexion de nos provinces à la France, on publia en Belgique la Constitution de la République, du 5 fructidor an III, qui portait : „Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure préalable."

Ceci était le principe constitutionnel : il resta lettre morte. La liste est longue des journaux de Bruxelles et d'autres villes des départements réunis qui furent victimes des mesures arbitraires du gouvernement français. Tel ce malheureux „Oracle", dont la prudence était pourtant légendaire et qui publiait des nouvelles en ce style plein de loyalisme : „On annonce que Mme Desaix, mère du général sur l'urne duquel elle pleure encore, a obtenu une pension de 3,000 francs, et la radiation, de la liste des émigrés, de deux de ses fils, frères de l'illustre expiré."

L'histoire du royaume des Pays-Bas est, bien plus encore, le martyrologe de la presse. On sait les innombrables poursuites dirigées contre les journalistes belges qui osèrent attaquer le gouvernement du roi Guillaume, et comment De Potter dut son immense popularité au bannissement prononcé contre lui à la veille de la révolution de 1830. Il y a là-dessus de curieux détails dans le fonds Van Hulthem de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Au surplus, c'est de cette époque que date vraiment la presse belge. L'esprit public lui avait manqué dans les premiers temps, a fort bien remarqué, dans une très intéressante étude, Ph. Bourson, le regretté directeur du „Moniteur belge" et un maître journaliste lui-même. Vainement, un petit nombre de journaux essayaient d'appeler l'attention sur les questions intérieures : l'opinion était détournée par le grand nombre de gazettes qui s'occupaient presque exclusivement des événements dont les pays étrangers étaient le théâtre. Nos papiers publics étaient la copie, ou, si l'on veut, la contrefaçon de ceux de Paris. De la création du „Mathieu Laensbergh" à Liége, en 1824, par Charles Rogier et ses amis, date l'éveil de

disés provenant de l'étranger et qui, selon déclaration faite, soit à leur entrée dans le pays, soit à leur sortie de l'entrepôt, sont destinées à la consommation intérieure;

2. A l'exportation, toutes celles qui proviennent du pays même et celles qui, venues de l'étranger, sont assimilées à ces dernières par le règlement des droits d'entrée, ou, si elles sont affranchies de ces droits, ont été déclarées, lors de leur entrée dans le pays, être destinées à la consommation intérieure.

Le commerce général comprend :

1. A l'importation, toutes les marchandises qui sont entrées en Belgique, quelle que soit leur destination (consommation, mise à l'entrepôt ou transit);

2. A l'exportation, toutes celles qui sont sorties du pays, quelle que soit leur provenance (belge ou étrangère).

Le commerce de la Belgique est en progression constante. Les chiffres relatifs au premier quart du dix-neuvième siècle seraient très difficiles à établir, et d'ailleurs les vicissitudes politiques, les agitations de cette période troublée leur enlèveraient toute signification. Mais à partir de 1831, l'on possède des statistiques très complètes. Or, elles établissent que notre commerce spécial s'est élevé de 186 millions en 1831 à 4 milliards 209 millions en 1899; notre commerce général, de 202 millions à 7 milliards 6 millions. Au point de vue de la valeur absolue du commerce spécial, la Belgique occupe le septième rang parmi les nations; elle vient avant toutes les autres si l'on tient compte de sa faible population.

Voici les chiffres de notre commerce spécial avec les pays étrangers depuis 1870 :

ANNÉES	Importation. (En millions de francs.)	Exportation.
1870.	920	690
1880.	1,680	1,216
1890.	1,672	1,437
1899.	2,260	1,949

L'écart notable entre le montant du commerce spécial et celui du commerce général provient de la part importante que prend dans celui-ci le commerce de transit. Notre pays, par sa situation géographique, joue un grand rôle dans les transactions internationales : sillonné de voies ferrées, de rivières et de canaux, il offre, en effet, toutes facilités au trafic. La valeur totale des marchandises transitées par la Belgique a été de 831 millions en 1870, 1,008 millions en 1880, 1,511 millions en 1890 et 1,232 millions en 1898.

Il n'existe plus de droit de transit ni de droit de sortie. Mais la plupart des marchandises sont encore soumises à des droits d'entrée : le montant des droits perçus en 1898 est de 45,460,000 francs.

Cette même année — la dernière dont la statistique complète a été publiée — il est entré dans les ports belges 8,335 navires à voiles et à vapeur, jaugeant ensemble 8 millions 233,700 tonneaux.

L'ENSEIGNEMENT

Histoire de l'instruction publique.

D'après la loi française du 3 brumaire an IV, il devait y avoir une école primaire par canton, une école centrale par départe-

Verhaegen.

ment, des écoles spéciales ou professionnelles et un institut national. La Belgique, annexée à la République, et où l'enseignement était en pleine décadence, ne profita guère de cette loi : on se borna à y créer des écoles centrales avec adjonction de pensionnats. Quant aux écoles primaires, quelques grands centres de population seulement en fondèrent.

Sous l'Empire, la situation s'améliora un peu. Deux „académies" furent installées à Bruxelles et à Liége, un certain nombre de lycées, de collèges, d'institutions dépendant de chacune d'elles. Mais l'enseignement primaire resta négligé, à cause surtout du manque de bons maîtres.

Notre réunion à la Hollande nous valut enfin une organisation sérieuse de l'enseignement public. Des universités s'ouvrirent à Gand, à Liége, à Louvain — à Louvain, où la Révolution française avait supprimé l'antique „Alma Mater". Les cours publics, les athénées, les collèges se multiplièrent, et surtout les écoles primaires. En une dizaine d'années, la population de celles-ci s'accrut de plus de 100,000 enfants; une école normale, établie à Lierre, leur donnait d'excellents instituteurs.

Tout cela était dû à un régime d'autorité. L'Etat seul enseignait, l'Etat seul dirigeait, n'admettant l'intervention de la commune que par voie de délégation, entravant surtout l'action des établissements religieux. Les évêques proclamèrent qu'il était impossible de laisser à un souverain ne professant pas la religion catholique, le droit de régler l'instruction publique — et ce grief fut une des causes de la révolution de 1830.

La Constitution belge décréta la liberté complète de l'enseignement, tout en affirmant la légitimité de l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat. Et bientôt il fallut songer à organiser celle-ci, car la liberté, réclamée par tout le monde, menaçait

Leys. Alf. Stevens.

l'Université nouvelle. Elle a été admirablement complétée, cette Université Verhaegen, par les instituts dus à la généreuse intervention de MM. Solvay et Brugmann.

L'enseignement primaire fut réglé par la loi du 23 septembre 1842; l'enseignement moyen, par la loi du 1er juin 1850.

L'enseignement religieux à l'école primaire.

Parmi les modifications qu'a subies, dans la suite, la législation de l'enseignement pu-

Le « Chant passionné », par Alfred Stevens.

blic, celles de la loi de 1842 doivent être signalées ici, car elles n'ont point cessé d'être passionnément discutées par les partis. Il nous suffira, d'ailleurs, de reproduire les textes successifs de l'article 4 actuel :

LOI DE 1842 (ministère mixte), art. 6 : „L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale... L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves de l'école. Les enfants qui n'appartiennent pas à la communion religieuse en majorité dans l'école seront dispensés d'assister à cet enseignement."

LOI DE 1879 (ministère libéral), art. 4 : „L'enseignement religieux est laissé au soin des familles et des ministres des divers cultes. Un local dans l'école est mis à la disposition des ministres des cultes pour y donner, soit avant, soit après l'heure des classes, l'enseignement religieux aux enfants de leur communion fréquentant l'école."

LOI DE 1884 (ministère catholique), art. 4 : „...Les communes peuvent inscrire l'enseignement de la religion et de la morale en tête du programme de toutes ou de quelques-unes de leurs écoles primaires. Cet enseignement se donne au commencement ou à la fin des classes; les enfants dont les parents en font la demande sont dispensés d'y assister.

„Lorsque, dans une commune, vingt chefs de famille ayant des enfants en âge d'école demandent que leurs enfants soient dispensés d'assister au cours de religion, le Roi peut, à la demande des parents, obliger la commune à organiser, à l'usage de ces enfants, une ou plusieurs classes spéciales.

„Si, malgré la demande de vingt chefs de famille ayant des enfants en âge d'école, la commune refuse d'inscrire l'enseignement de leur religion dans le programme, ou met obstacle à ce que cet enseignement soit donné par les ministres de leur culte ou des personnes agréées par ceux-ci, le gouvernement peut, à la demande des parents, adopter une ou plusieurs écoles privées à leur convenance, pourvu qu'elles réunissent les conditions requises pour être adoptées par la commune."

LOI DE 1895 (ministère catholique), art. 4 : „L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale.... Les ministres des divers cultes sont invités à donner, dans les écoles primaires soumises au régime de la présente loi, l'enseignement de la religion et de la

Félic. Rops. C. Meunier. J.-B. Meunier. Jef Lambeaux.

morale ou à la faire donner, sous leur surveillance, soit par l'instituteur, s'il y con-

universités, athénées, collèges, écoles moyennes, primaires, gardiennes, d'adultes, normales, techniques, militaires, ecclésiastiques, commerciales, industrielles, professionnelles, ménagères, agricoles, de navigation, de musique, d'arts plastiques, etc., etc. Les moyens de s'instruire y sont à la disposition de tout le monde... Et pourtant, il y a encore dans le pays une forte proportion d'ignorants :

En 1899, 10.87 p. c. des jeunes gens en âge de milice étaient complètement illettrés!

Il est juste d'ajouter que cette proportion diminue constamment : elle était de 24.01 p.c. en 1870, de 41.06 p. c. en 1847.

Sur l'ensemble de la population, déduction faite des enfants de moins de 8 ans, on comptait en 1890 25.04 p. c. d'illettrés.

Les Sciences, les Lettres, les Arts.

On veut bien admettre, à l'étranger, que la Belgique eut, au dix-neuvième siècle, des artistes. On nie ses savants et ses écrivains.

Le philosophe antique démontrait le mouvement en marchant. Si, à la suite de la liste de nos principaux artistes, nous dressions celle des talents qu'on nous conteste? Aussi bien, la place dont nous disposons ici ne nous permet-elle que cette sèche nomenclature.

ARTISTES. — Peintres : Ommeganck, Van Brée, Navez, Verboeckhoven, Wappers, Leys, De Keyser, De Caisne, Mathieu, Gallait, De Biefve, Wiertz, Lies, les frères De Vriendt, H. De Braeckeleer, Joseph et Alfred Stevens, Ooms, Verlat, Guffens, Portaels, Stallaert, Madou, Willems, Ad. Dillens, Slingeneyer, Van Lerius, Markelbach, Ch. De Groux, Hennebicq, Hermans, Stobbaerts, Cluysenaer, Wauters, Verheyden, Agneessens, Van der Hecht, Canneel, Mellery, De Winne, De la House, C. Van Camp, Claus, Van Rysselberghe, Van Leemputten, Struys, Baertsoen, Léon Frédéric, Th. Verstraete, Laermans, Leempoels, James Ensor, Van Beers, Mlle Art, Mme Wytsman, les frères Verhas, Fourmois, De Schampheleer, Roelofs, Lamorinière, De Knyff, Bossuet, Van Moer, Stroobant, Claeys, Tschaggeny, Robbe, Courtens, Robie, Th. Baron, L. Dubois, Eug Smits, Boulenger, Asselberghs, De Greef, Coose-

Projet de décoration du Jardin Botanique, par Constantin Meunier.

mans, Huberti, Tscharner, Mlle Collart, Mlle Beernaert, Artan, Bouvier, Heymans, Robert Mols, Verwée, Delville, Gilscul, Khnopff, De Gouve de Nuncques, Montald, Evenepoel, Léon Dardenne.

Graveurs : De Quertenmont, De Meulemeester, Corr, Desvachez, Jouvenel, J.-B. Meunier, Flameng, Demanniez, Biot, Danse, Pannemaeker, Vermorcken, Puttaert, Félicien Rops, Lenain, Greuse.

Sculpteurs : Van Geel, Kessels, les frères

1. Gevaert; 2. Vieuxtemps; 3. Grétry; 4. F.-J. Fétis; 5. Peter Benoit; 6. Mme Caron; 7. Le ténor Van Dyck.

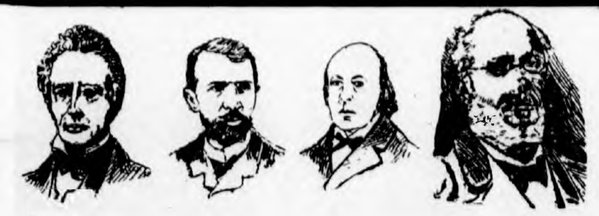

Dumortier. E. Dupont. Sélys-Longchamps. Delbœuf.

tot-Padilla, Sass, Cabel, Hamaeckers, Caron.

SAVANTS. — Mathématiciens : Nieuport,

Fr. Laurent.
E.-J. Van Beneden. | J.-C. Houzeau.

Quetelet (l'illustre créateur de la „physique sociale"), Mansion.

Astronomes : Houzeau, Liagre, Mailly,

Ducpétiaux. E. de Laveleye. G. De Paepe. H. Denis.

Folie.

Physiciens : Mann, Robertson, Plateau, Vander Mensbrugghe, Montigny, Graume, Valerius, Donny, Gloesener, Melsens, Van Rysselberghe, Lancaster.

Chimistes : Minkelers (à qui doit revenir l'honneur de la découverte du gaz d'éclairage), Van Mons, Stas (une des gloires de la science contemporaine), Bergé, Henry.

Géologues : d'Omalius d'Halloy, Dumont, Dewalque, Malaise.

Géographie : Ph. Vander Maelen.

Botanistes : Kickx, Dumortier, Morren, Crépin, Piré, Errera, Carnoy.

Zoologistes : P.-J. et Ed. Van Beneden, Dupont, Sélys-Longchamps, Van Bambeke, L. Frédéricq, Dollo.

Médecins : Guislain (dont les leçons sur les phrénopathies font encore autorité), Kluyskens, Scutin, Vleminckx, Marinus, Van Rotterdam, Broeckx, Meynne, Warlomont, Thiry, De Roubaix, Burggraeve, Crocq, Desguin, E. Janssens, Masoin, Kuborn, Rommelaère, Willems (le célèbre médecin de Hasselt, qui trouva l'inoculation préventive de la pleuropneumonie contagieuse du bétail).

ECRIVAINS D'EXPRESSION FRANÇAISE. — Philosophes : P.-Fr. Van Meenen, Latorêt, Tiberghien, Monchamp, Delbœuf.

Jurisconsultes : Tielemans, Thonisson, Nypels, Laurent, Detacqz, Mesdach de ter Kiele, Edmond Picard, Giron, Beltjens, Rolin-Jaequemyns.

Economistes et publicistes politiques : L.

De Potter, Castiau, Ducpétiaux, De Molinari, Brialmont, Van de Weyer, Banning, Frere-Orban, Devaux, Woeste, Emile de Laveleye, Dparé, Périn, Goblet d'Alviella, Faider, Prins, Ch. Tardieu, Dellasse, César De Paepe, Hector Denis, Vandervelde.

Em. Verhaeren. M. Maeterlinck. Mme M. Van de Wiele. Mme Virg. Loveling.

de „Tati l'Perriqui", cette jolie comédie qui fut jouée partout — et jusqu'à Paris.

Il existe en Belgique une infinité de sociétés savantes : Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts, l'Académie de médecine, l'Académie royale flamande, les sociétés de littérature wallonne, etc. encouragent la culture des sciences et des lettres par l'allocation de prix fort nombreux.

Jolly, Caroline Popp, Coomans, Eug Gens, Caroline Gravière, L. Hymans, Emile Leclercq, Georges Vautier, De Reul, Greyson, Pergameni, Van Bemmel, Marguerite Van de Wiele, Octave Pirmez, Ch. De Coster, Max Waller, James Vandrunen, Henry Maubel, Camille Lemonnier, G. Eckhoud, Henri Nizet, Franz Mahutte, Van Keymeulen, Roland de Marès, Sander Pierron, André Ruyters,

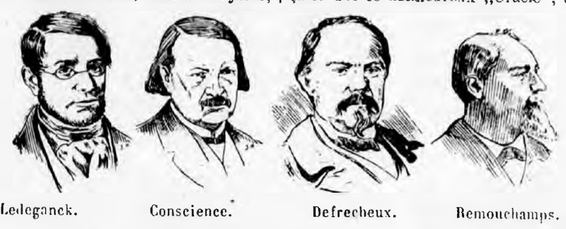

Ledeganck. Conscience. Defrecheux. Remouchamps.

Delattre, Garnir, Demblon, Desombiaux, Arnold Goffin, Hubert Krains.

Poètes : Rouveroy, Wacken, Wenstenraad, Stassart, Félix Bovie, Ad. Mathieu, Charles Potvin, Valentin, Clesse, Gravrand, Frénay, André Van Hasselt, Théo Hannon,

Alph. Wauters. Gachard. G. Kurth. Vanderkindere.

Auteurs dramatiques : Vaëz, Jouhaud, Moyer, Cl. Michaëls, Alvin, Gaucet, Del-

Ch. Potvin. Van Hasselt. De Coster. Lemonnier.

motte, Labarre, Ed. Romberg, V. Lefebvre, Hennequin, Jules Guillaume, Georges du Bosch, Stoumon, Descamps, Ad. Leclercq, Louis Claes, Maurice Maeterlinck, Laurent De Koninck, Charles Van Lerberghe, Van Zype, Lutens.

ECRIVAINS D'EXPRESSION NEERLANDAISE. — Romanciers, nouvellistes, conteurs : Henri Conscience, Zetternam, Van Kerkhoven, Mme Courtmans, les sœurs Loveling, les frères Snieders, Tony Bergmann, Ecrevisse, Sleeckx, Geiregat, Louis Gerrits, Teirlinck et Stijns.

Poètes : J.-F. Willems, Ledeganck, Van Beers, les quatre Van Rijswijck, Emmanuel Hiel, Max Rooses, Destanberg, Van Duysse, Mme Doolaghe, Vuylsteke, De Geyter, Frans De Cort, Claeys, Anthounis, Pol de Mont, Guido Gezelle, Th. Coopman.

Auteurs dramatiques : Onderdet, Van Peene, Rosseels, Roelants, Van Driessche, Van Geert, Vande Sande, Delcroix, Gittens, J. Hoste, Van der Cruyssen, Emile Van Goethem, Nestor De Tière, Aug Hendrickx.

ECRIVAINS D'EXPRESSION WALLONNE. — Bornons-nous à citer deux Liégeois : Nicolas Detrecheux, le délicat poète de „Leyez-me plorer", et Edouard Remouchamps, l'auteur — mort tout récemment — des sciences, des lettres et des beaux-arts, l'Académie de médecine, l'Académie royale flamande, les sociétés de littérature wallonne, etc. encouragent la culture des sciences et des lettres par l'allocation de prix fort nombreux.

LA PRESSE

Premiers vagissements.

Quelques jours après l'annexion de nos provinces à la France, on publia en Belgique la Constitution de la République, du 5 fructidor an III, qui portait : „Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée. Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure préalable."

Ceci était le principe constitutionnel : il resta lettre morte. La liste est longue des journaux de Bruxelles et d'autres villes des départements réunis qui furent victimes des mesures arbitraires du gouvernement français. Tel ce malheureux „Oracle", dont la prudence était pourtant légendaire et qui publiait des nouvelles en ce style plein de loyalisme : „On annonce que Mme Desaix, mère du général sur l'urne duquel elle pleure encore, a obtenu une pension de 3,000 francs, et la radiation, de la liste des émigrés, de deux de ses fils, frères de l'illustre expiré."

L'histoire du royaume des Pays-Bas est, bien plus encore, le martyrologe de la presse. On sait les innombrables poursuites dirigées contre les journalistes belges qui osèrent attaquer le gouvernement du roi Guillaume, et comment De Potter dut son immense popularité au bannissement prononcé contre lui à la veille de la révolution de 1830. Il y a là-dessus de curieux détails dans le fonds Van Hulthem de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Au surplus, c'est de cette époque que date vraiment la presse belge. L'esprit public lui avait manqué dans les premiers temps, a fort bien remarqué, dans une très intéressante étude, Ph. Bourson, le regretté directeur du „Moniteur belge" et un maître journaliste lui-même. Vainement, un petit nombre de journaux essayaient d'appeler l'attention sur les questions intérieures : l'opinion était détournée par le grand nombre de gazettes qui s'occupaient presque exclusivement des événements dont les pays étrangers étaient le théâtre. Nos papiers publics étaient la copie, ou, si l'on veut, la contrefaçon de ceux de Paris. De la création du „Mathieu Laensbergh" à Liége, en 1824, par Charles Rogier et ses amis, date l'éveil de la presse belge.

L'âge viril.

A côté de ce journal, le „Courrier des Pays-Bas", le „Courrier de la Meuse", le „Belge", bien d'autres encore se placèrent sous le drapeau de l'union et mirent en commun les griefs des divers partis pour en obtenir le redressement par une action combinée. Dans leurs articles désormais pleins de verve, ils élaboraient sans le savoir la Constitution de 1830.

Celle-ci inscrivit parmi les libertés qu'elle consacrait, la liberté de la presse. Le jour même où elle fut promulguée, le 7 février 1831, naquit à Bruxelles l'„Indépendant" qui devint plus tard l'„Indépendance belge", et qui fut longtemps, grâce à la direction de Léon Bérardi, le plus important de tous les journaux belges. Quelques années après, le „Courrier de la Meuse" émigra de Liége dans la capitale et s'intitula „Journal de Bruxelles" : il était destiné à prendre un jour, sous l'inspiration de Prosper de Haulleville, la première place dans la presse catholique... Puis l'on eut la libérale „Etoile belge", qui vient de célébrer son cinquantenaire, un peu plus tard l'„Echo du Parlement" (tribune de Louis Hymans), la „Chronique" et la „Gazette", dont les deux principaux fondateurs, Hallaux et Renson, n'auront pas vu la fin du siècle, les „Nouvelles du Jour", qui ont disparu, la radicale „Réforme" d'Emile Féron, etc. On ne songeait pas encore au „Peuple" socialiste ni aux journaux „neutres", tels que „le Soir".

Nulle part les progrès du siècle n'ont été aussi marqués que dans la presse.

Un relevé datant de la fin de 1840 signa-

De Potter. De Haulleville. Bourson. Léon Bérardi. Van Hulthem.

lait en Belgique 71 journaux : 28 quotidiens, 19 paraissant trois fois par semaine, 14 paraissant deux fois par semaine, 10 hebdomadaires.

Huit ans après, l'impôt du timbre sur les journaux était aboli.

Le dernier „Annuaire statistique" publié par le gouvernement donne pour l'année 1898, les chiffres suivants : 109 journaux et écrits périodiques quotidiens, 754 non quotidiens, mais paraissant au moins une fois par semaine; 510 paraissaient à d'autres in-

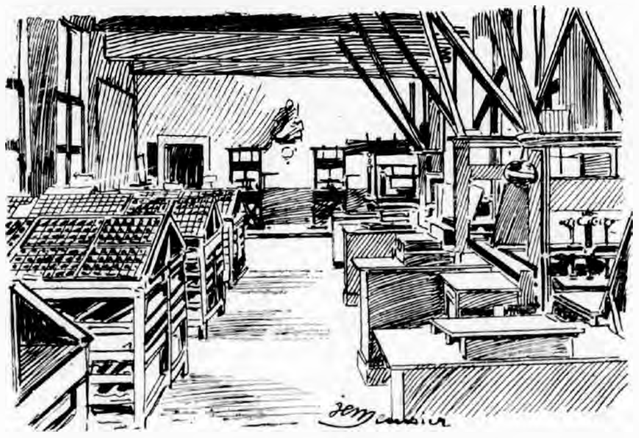

L'imprimerie Plantin.

tervalles, — soit un total de 1,373 !

Et ces 1,373 ont un tirage mille fois plus considérable que les 71 de 1840, avec des formats considérablement augmentés et un prix de vente et d'abonnement réalisant et au delà le rêve d'Emile de Girardin: „la presse à bon marché". La Belgique est le premier pays continental qui ait vu éclore des journaux quasi gratuits (1886); le premier qui ait vu naître le quotidien illustré du type du „Petit Bleu" (1894); le premier, avec la Hollande, dont les imprimeries aient été dotées du merveilleux outil que constitue la machine à composer — introduite par le „Petit Bleu" à la suite de son exposition de 1897, laquelle permit à chacun de juger des progrès accomplis en un demi-siècle. (Le matériel de composition et d'impression de nos journaux ne différait guère, il y a cinquante ans, du curieux spécimen du Musée Plantin, à Anvers.)

Aujourd'hui, la presse belge ne se borne plus à conter et prêcher : elle agit, fonde des œuvres de bienfaisance, contribue à des expéditions telles que l'expédition de Gerlache au pôle Sud (1897), aide à des entreprises telles que l'envoi d'une ambulance sur les champs de bataille du Transvaal (1899), etc.

C'est elle qui a pris l'initiative, en la personne de M. Heinzmann-Savino, maintenant directeur du „Matin" d'Anvers, des Congrès internationaux de la presse (1895). Elle est devenue une véritable puissance.

* * *

L'expansion coloniale

Les Belges à l'étranger.

De tout temps, nos compatriotes ont trouvé dans les contrées lointaines l'occasion de contribuer soit au développement général de la civilisation, soit à la prospérité ou au prestige de la Belgique.

En notre siècle, il convient de rappeler d'abord la part que les Belges prirent, sous la domination française, aux campagnes de Napoléon, et, après 1815, aux campagnes coloniales des Pays-Bas; — leur intervention, en 1832, au Portugal, où ils aidèrent puissamment à la chute du gouvernement impopulaire de dom Miguel; au Mexique, où les rêves d'empire de Maximilien, l'époux de la malheureuse princesse Charlotte de Belgique, devaient aboutir en 1867 à une si lamentable catastrophe. La formation du corps de volontaires qui s'était constitué, en 1900, dans l'espoir de pouvoir concourir, avec les troupes alliées des grandes puissances, à la répression de l'insurrection antiétrangère en Chine, est encore présente à la mémoire de tous.

Nos missionnaires ont parcouru le monde entier, et nous leur devons des informations précieuses : il suffit de mentionner les lettres du P. De Smet sur les mœurs des Peaux-Rouges, la relation des voyages apostoliques et scientifiques du P. De Deken — à qui un monument va être élevé par souscription nationale, — les rapports des pères envoyés dans le Céleste-Empire par la congrégation de Scheut.

pold II a donné aux explorations africaines, à la mission Fivé qui parcourut la Chine de 1898 à 1900. Enfin, l'initiative individuelle nous a valu les voyages de M. Goblet d'Alviella, de M. Jules Leclercq, de bien d'autres encore, acclamés dans les séances solennelles des sociétés de géographie de Bruxelles et d'Anvers.

Ce goût pour les études géographiques a trouvé sa manifestation suprême dans la mémorable expédition belge au pôle Sud, entreprise par le commandant Adrien de Gerlache. La „Belgica", partie d'Ostende le 23 avril 1897, est rentrée à Anvers le 5 novembre 1899, rapportant des régions antarctiques, où elle s'était avancée jusqu'à la latitude de 71 degr. 36 min., des documents et des collections d'un prix inestimable.

Essais de colonisation.

Après 1815, notre union avec la Néerlande nous procura la jouissance de l'empire colonial que nos anciens compatriotes avaient su se créer par leur habileté et leur persévérance. Lorsque la révolution de 1830 nous eut fermé ce vaste marché, précieux surtout à une époque où le protectionnisme dominait dans la politique commerciale des Etats européens, le gouvernement belge songea plusieurs fois à donner à la mère-patrie un „prolongement" qui pût servir de débouché à nos émigrants et à nos produits. De 1838 à 1850, une douzaine de contrées attirèrent plus ou moins sérieusement son attention dans les cinq parties du monde. Mais sauf en 1848, sur les bords du Rio Nunez, à la côte de Guinée, où la Belgique retint pendant un an la possession nominale d'un district cédé par les chefs indigènes, aucun de ces projets ne reçut même un commencement d'exécution, soit à cause des exigences que manifestèrent les Etats intéressés, soit en raison des conditions défavorables que présentaient les territoires à coloniser.

Les tentatives faites par quelques compagnies privées pour concentrer en certaines régions le mouvement de l'émigration belge, n'ont pas abouti à des résultats plus positifs. En 1841, il s'était formé à Bruxelles une société anonyme, la Compagnie belge de colonisation, qui avait pour but de créer, au profit de nos émigrants, des établissements agricoles, industriels et commerciaux dans les divers Etats de l'Amérique centrale. Une commission d'exploration qu'elle

temps favorisé, en une certaine mesure, cette expansion belge : la première en demandant l'aide de fonctionnaires belges pour la réorganisation de ses douanes; le Siam, en agréant les services de quelques-uns de nos docteurs en droit, entre autres MM. Cattier et L. de Busscher, qui y ont retrouvé notre compatriote M. Rolin-Jaequemyns, ancien ministre belge et conseiller du roi Chulalongkorn.

Le Congo.

Mais c'est surtout au Congo que les qualités d'explorateurs et de colonisateurs se sont révélées au plus haut degré chez les Belges, grâce à la perspicace initiative et à l'inébranlable ténacité de leur souverain.

La coïncidence de l'épique traversée du continent noir par Henry Stanley contribua à hâter la réalisation du vaste plan conçu par Léopold II.

Parti de Bagamoyo le 17 novembre 1874, Stanley avait gagné le lac Victoria, découvert le lac Albert-Edouard, exploré le Tanganika. Ayant rencontré à Kassongo le trafiquant arabe Tippo-Tip, il avait quitté avec lui Nyangwé le 5 novembre 1876, pour traverser la forêt équatoriale. Arrivé au confluent de la Katuki, Stanley, abandonné par Tippo-Tip, entreprend la descente du fleuve inconnu, atteint les Stanley-Falls, combat les Bazoko, les Bangala, campe au Stanley-Pool et arrive à Boma le 9 avril 1877, ayant livré trente-deux combats, perdu six compagnons blancs et 241 hommes de sa caravane.

Tandis que Stanley s'enfonçait dans le mystère du continent noir, le roi des Belges convoquait une conférence géographique qui, les 12, 13 et 14 septembre 1876, réunissait au palais de Bruxelles des délégués de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Russie.

Les délégués belges étaient MM. le baron Lambermont, Couvreur, E. de Laveleye et Emile Banning. De leurs délibérations naquit l'Association internationale africaine. Celle-ci était une commission internationale présidée par le Roi et qui se réunit les 20 et 21 juin 1877 au palais royal. C'est alors que fut adopté par l'Association ce drapeau bleu étoilé d'or qui devait jalonner les étapes de la civilisation au Congo.

Dès ce moment, des expéditions sont organisées, ayant Zanzibar pour point de départ. Cambier fonde en 1879, sur la rive du Tanganika, la station de Karéma, que dirigent ensuite Ramaeckers puis Becker. Le capitaine Popelin atteint également le grand lac. En 1882, Storms fonde la station de Mpala, dont il laisse la direction aux pères algériens en 1885. Dans l'entretemps, une expédition commandée par Stanley remontait le Congo en 1879, fondait Vivi et Léopoldville. Grâce aux steamers importés, les reconnaissances se succèdent. Stanley et le lieutenant Janssen vont reconnaître le lac Léopold II; Hanssens, que rejoint Coquilhat, se dirige en 1882 vers le

Stanley. Banning. Cambier. A. Delcommune. Van Gèle. Thys. Coquilhat. Wahis.

haut Congo; Van Gèle fonde Luttété; Grant Elliot, Liévin Vandevelde, Harou, explorent le Kuilu.

Le 9 mai 1883, Stanley, accompagné de Coquilhat, Van Gèle, Roger, fonde Equateurville, la station des Stanley-Falls, tandis que Liebrechts est chargé de la direction de Léopoldville. En compagnie de Van Gèle, qui

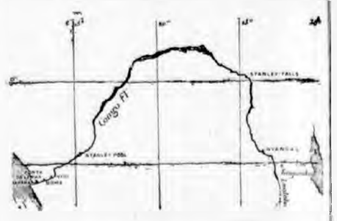

La carte du Congo en 1880.

avait déjà reconnu le cours du Ruki, Hanssens découvre l'embouchure de l'Ubangi.

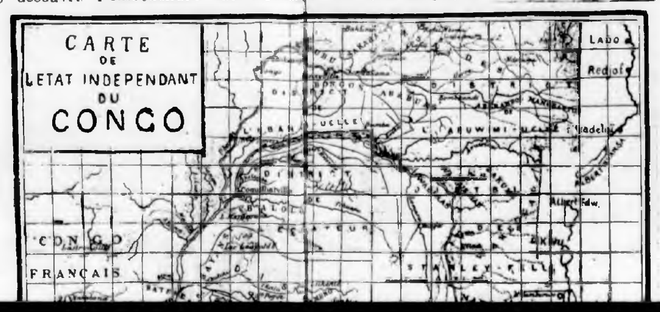

fleuve; Baert s'avance dans la Mongalla; Van Gèle, ayant Liénart pour adjoint, reprend le cours de ses expéditions dans l'Ubangi, explore le Lopori en 1887, renouvelle non sans périls ses explorations de l'Ubangi, qui lui permettent de résoudre d'importants problèmes géographiques. Et chaque mois, l'activité des vaillants explorateurs devient plus intense. Roget chez les Basoko, Delcommune dans les régions du Lomami et du Katanga, Bodson aux Falls, Vandevelde dans les bassins du Koango et de l'Inkissi, Hodister dans la Mongalla, Le Marinel sur le Sankuru, les explorations scientifiques de Dupoint et de Delporte reculent de plus en plus et affermissent les jalons de l'expansion civilisatrice.

En 1889, l'infatigable Van Gèle explore l'Ubangi et l'Uellé avec Georges Le Marinel et Hanolet, et conquiert pacifiquement la magnifique contrée du Mbomu.

Puis c'est le trek audacieux de l'expédition Van Kerckhoven (avec Ponthier, Milz et Daenen) vers l'Itimbiri et le haut Uellé

La défaite du capitaine Jacques par Rumaliza, la révolte de Gongo-Lutété contre M. Dhanis et le massacre d'Hodister et de ses compagnons à Riba-Riba (1892), préludent douloureusement à la sanglante lutte contre les Arabes, dont le premier acte se clot par la défaite de Moharra et de Sefu et la prise de Nyangwé en 1893. La rébellion de Rachid aux Falls rouvre la campagne; Ponthier meurt héroïquement en combattant Rumaliza, et Dhanis, secondé par Doorme, Hambursin, de Wouters, s'emparent de Kabambaré (1894).

C'est au cours de cette campagne que se place l'héroïque épisode du sergent Debruyne, qui refusa la liberté plutôt que d'abandonner son lieutenant, M. Lippens, prisonnier comme lui de Sefu, et qui fut tué avec lui le 15 novembre 1892. Un monument élevé à Blankenberghe, la commune natale du sergent, rappelle ce dévouement sublime.

La conquête du Congo oriental se poursuit par les efforts combinés de MM. Gillain, Hambursin, Lange, Henry, Doorme, de Wouters, Jacques, Descamps, Lory, Chargois; celles du sud-est par les expéditions du Katanga, où s'illustrent Delcommune, Paul Le Marinel, Bia, Stairs, Descamps, Legat, Cassaert, Francqui, Bodson, Brasseur, etc.; en-

indépendant du Congo. Un vote du Parlement belge, en avril 1885, accordait à Léopold II l'autorisation d'en prendre la souveraineté. M. Van Eetvelde était nommé secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Le poste de gouverneur général a été successivement occupé par Stanley, Pechuel Loesche, sir Francis de Winton, Camille Janssen, Ledeganck, Gondry, Coquilhat et Wahis. L'intérim a été rempli en ces derniers temps par MM. Fuchs et Wangermée.

Un des premiers résultats de l'occupation belge au Congo a été de faire disparaître la traite des esclaves. Les missions catholiques ont coopéré à cette campagne antiesclavagiste, dont les pères blancs d'Alger et les pères de Scheut, notamment le P. Van Aertselaer et le P. De Deken, ont été de vaillants collaborateurs.

Le résultat géographique est immense : il suffit pour s'en convaincre de constater l'espace blanc qui, sur les anciennes cartes de l'Afrique, marquait l'emplacement du bas-

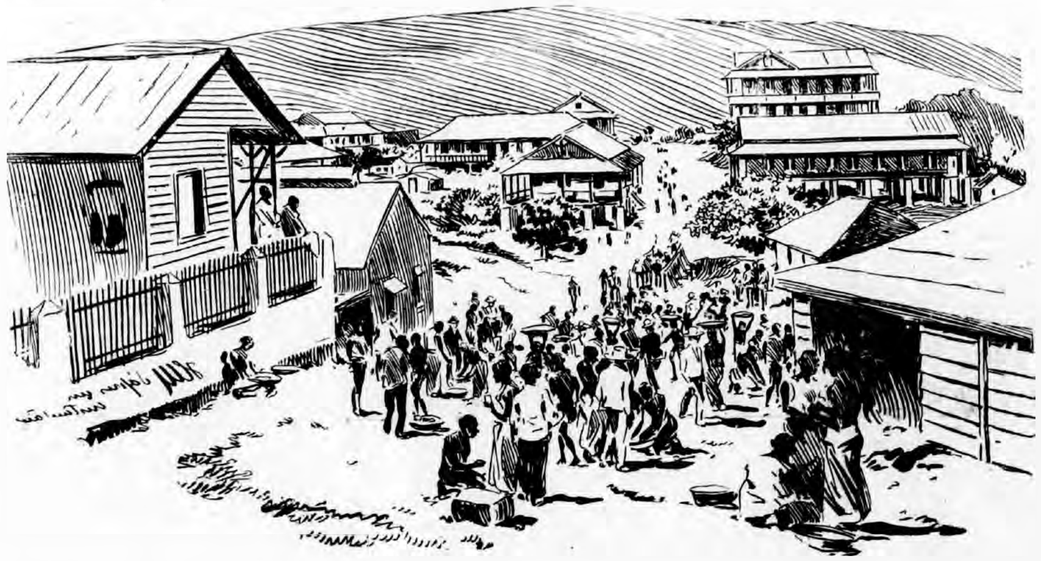

Le marché de Matadi le dimanche.

sin congolais.

La constitution de nombreuses sociétés commerciales et surtout la création de la voie ferrée de Matadi, due au colonel Thys, et inaugurée en juillet 1898, ont donné au commerce d'exportation et d'importation un essor énorme, tout en favorisant la reconnaissance des régions peu explorées. Celles-ci sont, du reste, encore fort nombreuses; et l'intrépide traversée de l'Afrique accomplie récemment par le capitaine Lemaire, de Chindé à Boma, au point de vue de l'exploration scientifique du Katanga, a prouvé, par ses résultats importants, quel champ d'action reste ouvert à nos compatriotes.

Au moment même où va échoir (en août 1891) la date à laquelle la Belgique peut annexer l'Etat du Congo, en vertu de la convention du 3 juillet 1890, il n'est pas inutile d'insister sur la prospérité croissante du commerce congolais et sur l'avenir brillant qui semble réservé à l'œuvre grandiose créée par notre Roi.

* * *

Les Mœurs et les Coutumes.

Survivances.

Tous les historiens ont été frappés de la persistance de notre caractère primitif, de la permanence de nos usages. La France révolutionnaire, en s'annexant la Belgique, avait voulu y faire table rase du passé, substituer la centralisation à l'autonomie locale, supprimer les corporations, détruire la „supersition". Les Belges sont restés attachés à leurs anciennes libertés, ont su les reconquérir; l'esprit communal et l'esprit d'association sont aussi vivaces que jamais; les sentiments, les mœurs n'ont guère varié, une élite seule se passionnant pour les généreuses idées que la Révolution a lancées dans le monde en même temps que ses conceptions absolues; — et le costume lui-même ne s'est modernisé qu'avec peine. On rencontre encore, même à Bruxelles, des femmes du peuple enveloppées dans les amples plis de la faille; les laitières flamandes ont conservé jusqu'en ces dernières années leur pittoresque accoutrement; les botteresses liégeoises sont toujours coiffées de leur auréole d'osier et de verdure.

Bruxelloise en faille.

De même, des vestiges subsistent de chaque stade de l'évolution religieuse de l'humanité. Le Doudou de Mons est un de ces êtres fantastiques qui symbolisaient, aux temps primitifs, toutes les calamités terrestres. Quand, avec l'août, les géants des villes flamandes et wallonnes recommencent leurs promenades périodiques au son de ces marches, de ce „Reuzelied" d'un caractère si joliment archaïque, comment ne point songer aussitôt à la Gigantomachie des Grecs, aux fables scandinaves si admirablement enchâssées par Wagner dans son Ring? L'Olympe catholique est peuplé de saints et de saintes qui [illegible] le peuple et en dépit des

lieu de disparaître, n'ont fait, d'ailleurs, que

Botteresse liégeoise.

se transformer lentement. Un grand nombre de coutumes quasi indestructibles relatives à la naissance, au mariage, à la mort ont la même origine, et certaines fêtes de l'enfance, la Mi-Carême, la Saint-Nicolas, la Saint-Thomas, les Innocents, certains jeux populaires, remontent également très haut dans le passé. En cherchant bien, sans doute pourrions-nous rattacher également à celui-ci la bicyclette, l'automobile, et tous les sports pour lesquels on s'est, depuis quelques années, si unanimement „emballé".

Le passé et l'avenir.

„Le goût commun du cabaret, l'amour national des ripailles, des kermesses et des ducasses, a écrit M. Eugène Demolder, tiennent peut-être mieux en un faisceau patriotique les Wallons et les Flamands que les liens administratifs avec lesquels les diplomates les ont unis en 1830." Le goût du faste et du décor aussi s'est conservé dans notre pays : les interminables défilés de sociétés, les superbes cavalcades, les grands cortèges religieux sont restés en faveur auprès d'une race orgueilleuse dès le moyen âge de ses richesses, douée d'un admirable sens de la couleur et de la vie. Les „joyeuses entrées" de jadis se sont maintes fois renouvelées au dix-neuvième siècle, depuis l'époque où Napoléon visita nos provinces jusqu'au jour où le prince Albert ramena en Belgique la gracieuse épouse qu'il s'était choisie, la duchesse Elisabeth de Bavière. Et parmi les fêtes splendides organisées en

en Belgique 71 journaux : 28 quotidiens, 10 paraissant trois fois par semaine, 14 paraissant deux fois par semaine, 10 hebdomadaires.

Huit ans après, l'impôt du timbre sur les journaux était aboli.

Le dernier ,,Annuaire statistique'' publié par le gouvernement donne pour l'année 1898, les chiffres suivants : 109 journaux et écrits périodiques quotidiens, 754 non quotidiens, mais paraissant au moins une fois par semaine; 510 paraissant à d'autres in-

L'imprimerie Plantin.

tervalles, — soit un total de 1,373 !

Et ces 1,373 ont un tirage mille fois plus considérable que les 71 de 1840, avec des formats considérablement augmentés et un prix de vente et d'abonnement réalisant et au delà le rêve d'Emile de Girardin : ,,la presse à bon marché''. La Belgique est le premier pays continental qui ait vu éclore des journaux quasi gratuits (1886); le premier qui ait vu naître le quotidien illustré du type du

stitué la machine à composer — introduite par le ,,Petit Bleu'' à la suite de son exposition de 1897, laquelle permit à chacun de juger des progrès accomplis en un demi-siècle. (Le matériel de composition et d'impression de nos journaux ne différait guère, il y a cinquante ans, du curieux spécimen du Musée Plantin, à Anvers.)

Aujourd'hui, la presse belge ne se borne plus à conter et prêcher : elle agit, fonde des œuvres de bienfaisance, contribue à des expéditions telles que l'expédition de Gerlache au pôle Sud (1897), aide à des entreprises telles que l'envoi d'une ambulance sur les champs de bataille du Transvaal (1899), etc.

C'est elle qui a pris l'initiative, en la personne de M. Heinzmann-Savino, maintenant directeur du ,,Matin'' d'Anvers, des Congrès internationaux de la presse (1895). Elle est devenue une véritable puissance.

* *

L'expansion coloniale

Les Belges à l'étranger.

De tout temps, nos compatriotes ont trouvé dans les contrées lointaines l'occasion de contribuer soit au développement général de la civilisation, soit à la prospérité ou au prestige de la Belgique.

En notre siècle, il convient de rappeler d'abord la part que les Belges prirent, sous la domination française, aux campagnes de Napoléon, et, après 1815, aux campagnes coloniales des Pays-Bas; — leur intervention, en 1832, au Portugal, où ils aidèrent puissamment à la chute du gouvernement impopulaire de dom Miguel; au Mexique, où les rêves d'empire de Maximilien, l'époux de la malheureuse princesse Charlotte de Belgique, devaient aboutir en 1867 à une si lamentable catastrophe. La formation du corps de volontaires qui s'était constitué, en 1900, dans l'espoir de pouvoir concourir, avec les troupes alliées des grandes puissances, à la répression de l'insurrection antiétrangère en Chine, est encore présente à la mémoire de tous.

Nos missionnaires ont parcouru le monde entier, et nous leur devons des informations précieuses : il suffi de mentionner les lettres du P. De Smet sur les mœurs des Peaux-Rouges, la relation des voyages apostoliques et scientifiques du P. De Deken — à qui un monument va être élevé par souscription nationale, — les rapports des pères envoyés dans le Céleste-Empire par la congrégation de Scheut.

Le commandant A. de Gerlache.

Nos agents diplomatiques et consulaires aussi ont augmenté la somme des connaissances que nous possédons sur les pays étrangers; et il est intéressant de noter que lorsque le traité de Nankin eut, en 1842, ouvert aux Européens cinq ports de la Chine, ce fut un Belge, M. Moxhet, alors consul à Singapore, qui, le premier, profita de cette concession.

Les voyages d'affaires et d'études, les explorations scientifiques, ont pris une extension toujours plus féconde. Au commencement du siècle, un Anversois, Fr.-B. Solvyns, après avoir été étudier les mœurs, les usages et les institutions de l'Inde, consigna ses observations dans un livre superbe, publié en 1809, dont il grava lui-même les planches. Pendant l'éphémère existence du royaume des Pays-Bas, nos naturalistes participèrent à diverses missions organisées par le gouvernement. Plus tard, de semblables missions s'organisèrent sous les auspices de l'établissement géographique fondé à Molenbeek-Saint-Jean par les frères Vander Maelen, puis sous le patronage du gouvernement belge ou aux frais de nos souverains : en 1861, l'ingénieur Eloin et le lieutenant de vaisseau Michel explorèrent, à la demande de Léopold Ier, les archipels de l'Océanie, et chacun sait l'appui que Léopold II a donné aux explorations africaines, à la mission Fivé qui parcourut la Chine de 1898 à 1900. Enfin, l'initiative individuelle nous a valu les voyages de M. Goblet d'Alviella, de M. Jules Leclercq, de bien d'autres encore, acclamés dans les séances solennelles des sociétés de géographie de Bruxelles et d'Anvers.

Ce goût pour les études géographiques a trouvé sa manifestation suprême dans la mémorable expédition belge au pôle Sud, entreprise par le commandant Adrien de Gerlache. La ,,Belgica'', partie d'Ostende le 23 avril 1897, est rentrée à Anvers le 5 novembre 1899, rapportant des régions antarctiques, où elle s'était avancée jusqu'à la latitude de 71 degr. 36 min., des documents et des collections d'un prix inestimable.

Essais de colonisation.

Après 1815, notre union avec la Néerlande nous procura la jouissance de l'empire colonial que nos anciens compatriotes avaient su se créer par leur habileté et leur persévérance. Lorsque la révolution de 1830 nous eut fermé ce vaste marché, précieux surtout à une époque où le protectionnisme dominait dans la politique commerciale des Etats européens, le gouvernement belge songea plusieurs fois à donner à la mère-patrie un ,,prolongement'' qui pût servir de débouché à nos émigrants et à nos produits. De 1838 à 1850, une douzaine de contrées attirèrent plus ou moins sérieusement son attention dans les cinq parties du monde. Mais sauf en 1848, sur les bords du Rio Nunez, à la côte de Guinée, où la Belgique retint pendant un an la possession nominale d'un district cédé par les chefs indigènes, aucun de ces projets ne reçut même un commencement d'exécution, soit à cause des exigences que manifestèrent les Etats intéressés, soit en raison des conditions défavorables que présentaient les territoires à coloniser.

Les tentatives faites par quelques compagnies privées pour concentrer en certaines régions le mouvement de l'émigration belge, n'ont pas abouti à des résultats plus positifs. En 1841, il s'était formé à Bruxelles une société anonyme, la Compagnie belge de colonisation, qui avait pour but de créer, au profit de nos émigrants, des établissements agricoles, industriels et commerciaux dans les divers Etats de l'Amérique centrale. Une commission d'exploration qu'elle envoya l'année suivante au Guatemala, sous les ordres du colonel De Puydt, obtint une concession assez considérable sur le golfe de Honduras : ce fut la trop fameuse colonie de Santo-Tomas. Un millier de Belges y furent transportés; mais l'insalubrité du climat, la difficulté des défrichements, l'absence de voies de communication, la pénurie des ressources financières, et sans doute aussi une organisation défectueuse, ne tardèrent pas à jeter le découragement et le désordre parmi les nouveaux débarqués. La compagnie finit par s'effondrer, ne laissant à ses actionnaires que des titres de propriété illusoires. Quant aux colons, les uns revinrent en Belgique, les autres se dispersèrent sur tous les points du Guatemala.

Les seuls groupements d'émigrés belges qui aient prospéré sont ceux qui se sont formés spontanément, en Amérique surtout. M. Goblet d'Alviella en citait, il y a vingt-cinq ans, un exemple caractéristique :

,,Quelques familles wallonnes s'étaient établies dans le Wisconsin, aux environs de Green-Bay; l'annonce de leur succès ne tarda pas à attirer leurs anciens voisins d'Europe. On raconte que, dans le Brabant wallon, une commune entière émigra ainsi, son curé en tête. Vers 1862, on comptait à Green-Bay environ 7,000 de nos compatriotes; leurs villages portaient les noms significatifs de Nouveau-Bruxelles, Grez-Doiceau, Rosières, Walhain, Grand-Leez, etc.''

La Perse et le Siam ont dans ces derniers

Pool et arrive à Boma le 9 avril 1877, ayant livré trente-deux combats, perdu six compagnons blancs et 241 hommes de sa caravane.

Tandis que Stanley s'enfonçait dans le mystère du continent noir, le roi des Belges convoquait une conférence géographique qui, les 12, 13 et 14 septembre 1876, réunissait au palais de Bruxelles des délégués de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la Russie.

Les délégués belges étaient MM. le baron Lambermont, Couvreur, E. de Laveleye et Emile Banning. De leurs délibérations naquit l'Association internationale africaine. Celle-ci était une commission internationale présidée par le Roi et qui se réunit les 20 et 21 juin 1877 au palais royal. C'est alors que fut adopté par l'Association ce drapeau bleu étoilé d'or qui devait jalonner les étapes de la civilisation au Congo.

Dès ce moment, des expéditions sont organisées, ayant Zanzibar pour point de départ. Cambier fonde en 1879, sur la rive du Tanganika, la station de Karéma, que dirigent ensuite Ramaeckers puis Becker. Le capitaine Popelin atteint également le grand lac. En 1882, Storms fonde la station de Mpala, dont il laisse la direction aux pères algériens en 1885. Dans l'entretemps, une expédition commandée par Stanley remontait le Congo en 1879, fondait Vivi et Léopoldville. Grâce aux steamers importés, les reconnaissances se succèdent. Stanley et le lieutenant Janssen vont reconnaître le lac Léopold II; Hanssens, que rejoint Coquilhat, se dirige en 1882 vers le

Stanley. Banning. Cambier. A. Delcommune. Van Gèle. Thys. Coquilhat. Wahis.

haut Congo; Van Gèle fonde Lutété; Grant Elliot, Liévin Vandevelde, Harou, explorent le Kuilu.

Le 9 mai 1883, Stanley, accompagné de Coquilhat, Van Gèle, Roger, fonde Equateurville, la station des Stanley-Falls, tandis que Liebrechts est chargé de la direction de Léopoldville. En compagnie de Van Gèle, qui

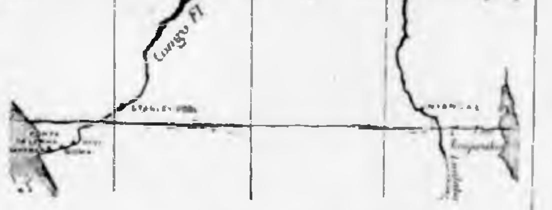

La carte du Congo en 1880.

avait déjà reconnu le cours du Ruki, Hanssens découvre l'embouchure de l'Ubangi.

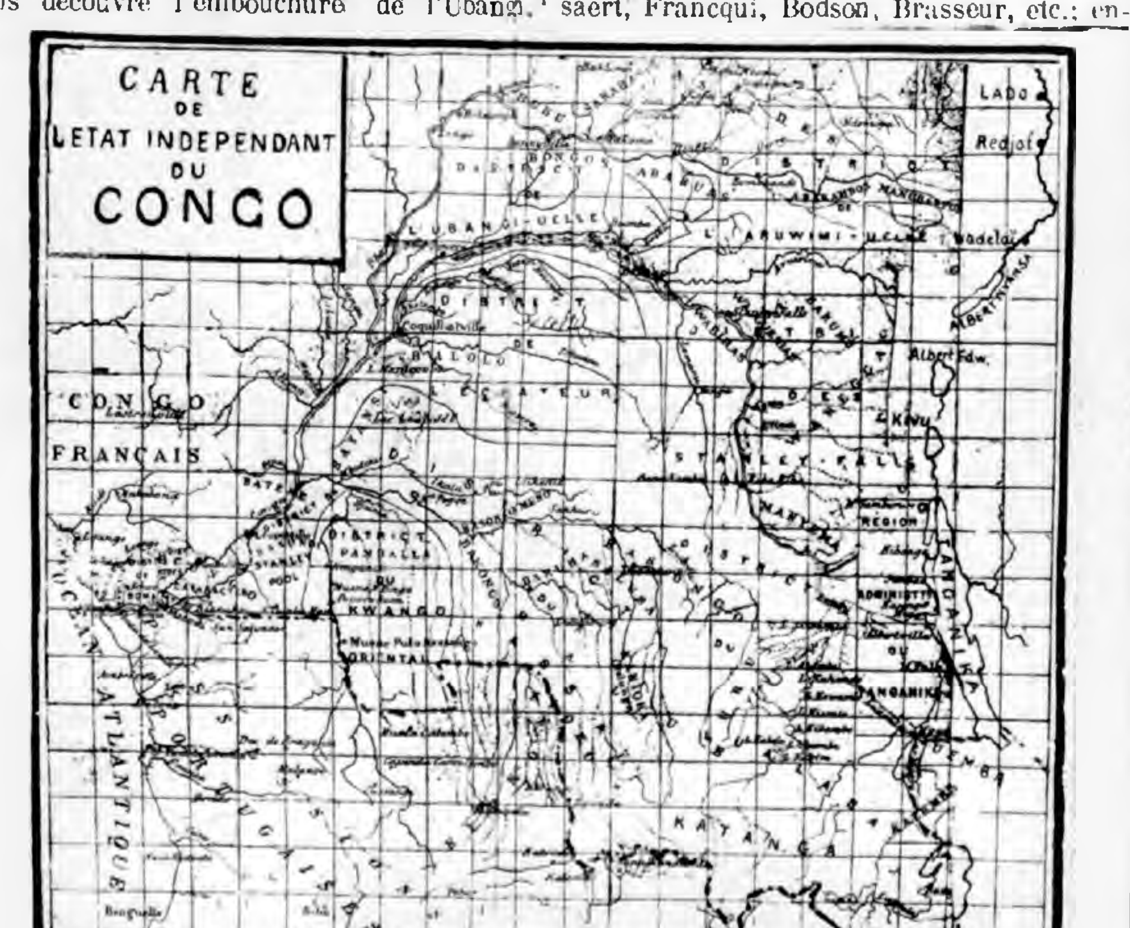

La carte du Congo en 1900.

puis est remplacé par Van Gèle dans le commandement du haut Congo. Coquilhat, qui devait être nommé plus tard vice-gouverneur général du Congo, s'installe chez les Bangala; Wissmann explore le Kassai et fonde Luluabourg, pendant que le Dr Wolff remonte le Sankuru. L'œuvre est poursuivie en 1886 par De Macar et Paul Le Marinel, puis par Alex. Delcommune, qui explore la région du Lomami.

Vers cette époque se place le désastre des Stanley-Falls, conquis par les Arabes, et dont Tippo-Tip finit par devenir gouverneur pour le compte de l'Etat. Grenfell a poursuivi les reconnaissances dans le haut

Le marché de Matadi le dimanche.

Dupoint et de Delporte reculent de plus en plus et affermissent les jalons de l'expansion civilisatrice.

En 1889, l'infatigable Van Gèle explore l'Ubangi et l'Uellé avec Georges Le Marinel et Hanolet, et conquiert pacifiquement la magnifique contrée du Mbomu.

Puis c'est le trek audacieux de l'expédition Van Kerckhoven (avec Ponthier, Milz et Daenen) vers l'Itimbiri et le haut Uellé.

La défaite du capitaine Jacques par Rumaliza, la révolte de Gongo-Luteté contre M. Dhanis et le massacre d'Hodister et de ses compagnons à Riba-Riba (1892), préludent douloureusement à la sanglante lutte contre les Arabes, dont le premier acte se clot par la défaite de Moharra et de Sefu et la prise de Nyangwé en 1893. La rébellion de Rachid aux Falls rouvre la campagne; Ponthier meurt héroïquement en combattant Rumaliza, et Dhanis, secondé par Doorme, Hambursin, de Wouters, s'emparent de Kabambarré (1894).

C'est au cours de cette campagne que se place l'héroïque épisode du sergent Debruyne, qui refusa la liberté plutôt que d'abandonner son lieutenant, M. Lippens, prisonnier comme lui de Séfu, et qui fut tué avec lui le 15 novembre 1892. Un monument élevé à Blankenberghe, la commune natale du sergent, rappelle ce dévouement sublime.

La conquête du Congo oriental se poursuit par les efforts combinés de MM. Gillain, Hambursin, Lange, Henry, Doorme, de Wouters, Jacques, Descamps, Lory, Chargois; celles du sud-est par les expéditions du Katanga, où s'illustrent Delcommune, Paul Le Marinel, Bia, Stairs, Descamps, Legat, Cassaert, Francqui, Bodson, Brasseur, etc.; enfin la conquête du nord-est (région du Nil), commencée par Van Kerckhoven, est continuée avec succès, mais non sans combats contre les Dinka et les mahdistes, par MM. Milz, Daenen, Gustin, Hanolet, Francqui, Christiaens, Chaltin, Henry, etc. Dans l'entre-temps (en février 1897), une révolte des Batétéla et des Bakusu de l'expédition Dhanis au Nil faisait subir aux forces de l'Etat un désastre complet. La campagne de répression s'est seulement terminée vers la fin de 1900, après des combats nombreux et acharnés.

Tandis que se poursuivait la conquête, la Conférence de Berlin, inaugurée le 15 novembre 1884, fondait, le 23 février 1885, l'Etat

tholiques ont coopéré à cette campagne antiesclavagiste, dont les pères blancs d'Alger et les pères de Scheut, notamment le P. Van Aertselaer et le P. De Deken, ont été de vaillants collaborateurs.

Le résultat géographique est immense : il suffit pour s'en convaincre de constater l'espace blanc qui, sur les anciennes cartes de l'Afrique, marquait l'emplacement du bas-

tion reste ouvert à nos compatriotes.

Au moment même où va échoir (en août 1891) la date à laquelle la Belgique peut annexer l'Etat du Congo, en vertu de la convention du 3 juillet 1890, il n'est pas inutile d'insister sur la prospérité croissante du commerce congolais et sur l'avenir brillant qui semble réservé à l'œuvre grandiose créée par notre Roi.

* *

Les Mœurs et les Coutumes.

Survivances.

Tous les historiens ont été frappés de la persistance de notre caractère primitif, de la permanence de nos usages. La France révolutionnaire, en s'annexant la Belgique, avait voulu y faire table rase du passé, substituer la centralisation à l'autonomie locale, supprimer les corporations, détruire la ,,superstition''. Les Belges sont restés attachés à leurs anciennes libertés, ont su les reconquérir; l'esprit communal et l'esprit d'association sont aussi vivaces que jamais; les sentiments, les mœurs n'ont guère varié, une élite seule se passionnant pour les généreuses idées que la Révolution a lancées dans le monde en même temps que ses conceptions absolues; — et le costume lui-même ne s'est modernisé qu'avec peine. On rencontre encore, même à Bruxelles, des femmes du peuple enveloppées dans les amples plis de la faille; les laitières flamandes ont conservé jusqu'en ces dernières années leur pittoresque accoutrement; les botteresses liégeoises sont toujours coiffées de leur auréole d'osier et de verdure.

Bruxelloise en faille.

De même, des vestiges subsistent de chaque stade de l'évolution religieuse de l'humanité. Le Doudou de Mons est un de ces êtres fantastiques qui symbolisaient, aux temps primitifs, toutes les calamités terrestres. Quand, avec l'août, les géants des villes flamandes et wallonnes recommencent leurs promenades périodiques au son de ces marches, de ce ,,Reuzelied'' d'un caractère si joliment archaïque, comment ne point songer aussitôt à la Gigantomachie des Grecs, aux fables scandinaves si admirablement enchâssées par Wagner dans son Ring? L'Olympe catholique est peuplé de saints et de saintes qui, pour le peuple et en dépit des théologiens, ont tous les pouvoirs des dieux qu'adoraient ses ancêtres. Les étrennes, le banquet des Rois, les réjouissances du carnaval, les œufs de Pâques, les mais, les pro-

Laitière flamande, d'après une eau-forte de Rops.

cessions et pèlerinages de la Pentecôte, les feux de la Saint-Jean, l'oie de la Saint-Martin, les repas et les cadeaux de la Noël, etc., s'expliquent par les religions abolies, qui, au lieu de disparaître, n'ont fait, d'ailleurs, que

Botteresse liégeoise.

se transformer lentement. Un grand nombre de coutumes quasi indestructibles relatives à la naissance, au mariage, à la mort ont la même origine; et certaines fêtes de l'enfance, la Mi-Carême, la Saint-Nicolas, la Saint-Thomas, les Innocents, certains jeux populaires, remontent également très haut dans le passé. En cherchant bien, sans doute pourrions-nous rattacher également à celui-ci la bicyclette, l'automobile, et tous les sports pour lesquels on s'est, depuis quelques années, si unanimement ,,emballé''.

Le passé et l'avenir.

,,Le goût commun du cabaret, l'amour national des ripailles, des kermesses et des ducasses, a écrit M. Eugène Demolder, tiennent peut-être mieux en un faisceau patriotique les Wallons et les Flamands que les liens administratifs avec lesquels les diplomates les ont unis en 1830.'' Le goût du faste et du décor aussi s'est conservé dans notre pays : les interminables défilés de sociétés, les superbes cavalcades, les grands cortèges religieux sont restés en faveur auprès d'une race orgueilleuse dès le moyen âge de ses richesses, douée d'un admirable sens de la couleur et de la vie. Les ,,joyeuses entrées'' de jadis se sont maintes fois renouvelées au dix-neuvième siècle, depuis l'époque où Napoléon visita nos provinces jusqu'au jour où le prince Albert ramena en Belgique la gracieuse épouse qu'il s'était choisie, la duchesse Elisabeth de Bavière. Et parmi les fêtes splendides organisées en

Un « géant » belge.

ce siècle, ne suffit-il point de rappeler celles du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de Léopold Ier (1856), des noces d'argent du Roi et de la Reine (1878), du cinquantenaire de l'indépendance nationale (1880) ?

Cet attachement des Belges à leurs usages, à leurs coutumes, explique la persistance du caractère national que nous signalions tout à l'heure. L'esprit local et la tradition ont triomphé de toutes les hostilités, de tous les arbitraires, — parfois même des initiatives les plus élevées, les plus généreuses.

Concilier le respect du passé avec une marche toujours plus rapide vers le progrès sera la tâche du vingtième siècle.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

Bruxelles, imp. F. KEVELS,
Montagne-aux-Herbes-Potagères, 31.

Plan approximatif de la Villa - Musée

VAN DER MAELEN

à BRUXELLES en 1852.

(Près la Porte de Flandre.)

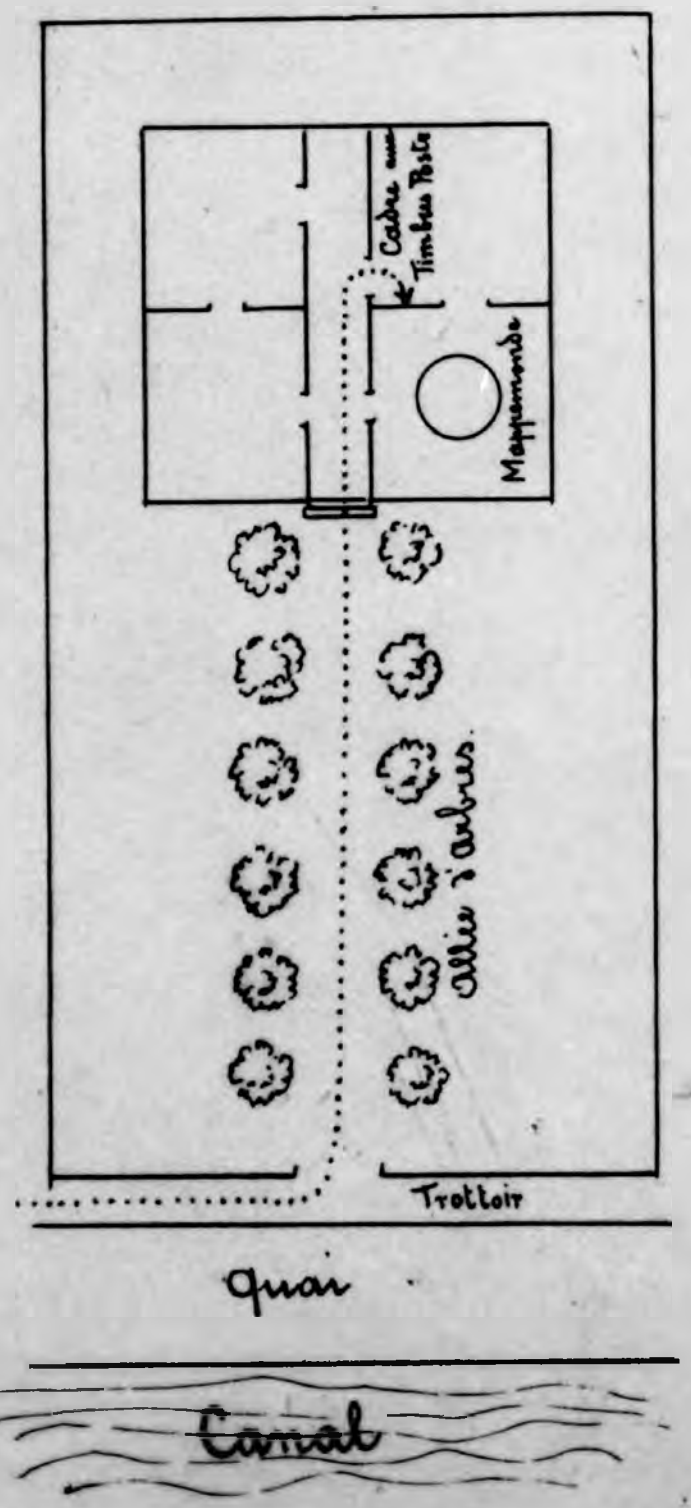

A. Reimheimer
Frankfurt a. M.

A. Reinheimer
Frankfurt a. M.

Extrait de l'Indépendance Belge,
du 24 Septembre 1852:

" Le Roi et les Princes visitent
" les collections ethnologiques, géo-
" logiques de Mr Vandermaelen
" leur cabinet de minéralogie et
" physique, d'histoire naturelle,
" d'anatomie, les serres admirables
" dont le propriétaire fait avec
" affabilité charmante les honneurs
" aux visiteurs. Remerciments
" du Roi et félicitations à
" Mr Vandermaelen "

A. Reinheimer
Frankfurt a. M.

Extrait du "Timbre-Poste"
N° 1-12 Page 29: année 1863.
Mr J. B. Moens dit:

"Il nous en souvient encore
"Amateur fervent, nous allions
"de temps en temps nous extasier
"devant les 100 ou 150 timbres
"qui paradaient dans l'établissement
"de M. Vandermaelen, ce vaste
"caravansérail de toutes les curio-
"sités du globe; et ni les oiseaux
"empaillés, ni le Cabinet de physique,
"ni la gigantesque mappemonde
"ne captivait notre attention, nous
"n'avions d'yeux que pour les timbres,

A. Reinheimer
Frankfurt a. M.

Extrait d'une carte postale de
Mr J. B. Moens du 14 avril 1906:

"Le Monsieur (Vandermaelen) ne
"possédait que quelques timbres...
..... je me rappelle parfaitement
"avoir visité cela en 1852.....
"Le musée Vandermaelen était
"ouvert au public quelquefois par
"an, moyennant un prix d'entrée
"perçu au profit d'une oeuvre
"philanthropique quelconque....

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que l'exposition Vaucanson était visible pendant les 4 journées de Septembre du 23 au 26, vous confirmer avoir vu une magnifique série de timbres poste, qui se trouvaient sous verre, la grande Mappemonde occupait toute une place. Si mes souvenirs sont fidèles il y avait une galerie pour voir le dessus de la sphère.

Espérant que vous serez satisfait du petit renseignement je vous prie d'agréer mes sincères salutations

D'Meulemeester

Ad. Reinheimer

FRANKFURT A. M.
Adlerflychtstrasse 7.

21 Juni 1906

To the Right Honourable
The Earl of Crawford
London

My Lord.

Having read in the Stanley Gibbons Monthly Journal that You had the great kindness to mention in your opening address at the great Philatelic Exibition in London, my modest exhibit No 254, class XI, I feel myself extremely honoured and rejoice that you, my Lord, have so amiably acknowledged my attempt to call attention to an interesting philatelic fact.

I now take the liberty of begging you, my Lord, to do me the great honour of accepting for your world-famed library a picture that I only executed out of pure love to Philately. A worthier place for it does not exist!

Hoping that you, my Lord, will not decline my request,

I have the honour to be your Lordship's most obedient servant,

J. H. Meinheimer

Postkarte – Antwort
Weltpostverein
Carte postale — réponse
Union postale universelle

Monsieur A. Reinheimer
Artiste peintre
Francfort s/m
7 Adlerflychtstr.
Allemagne

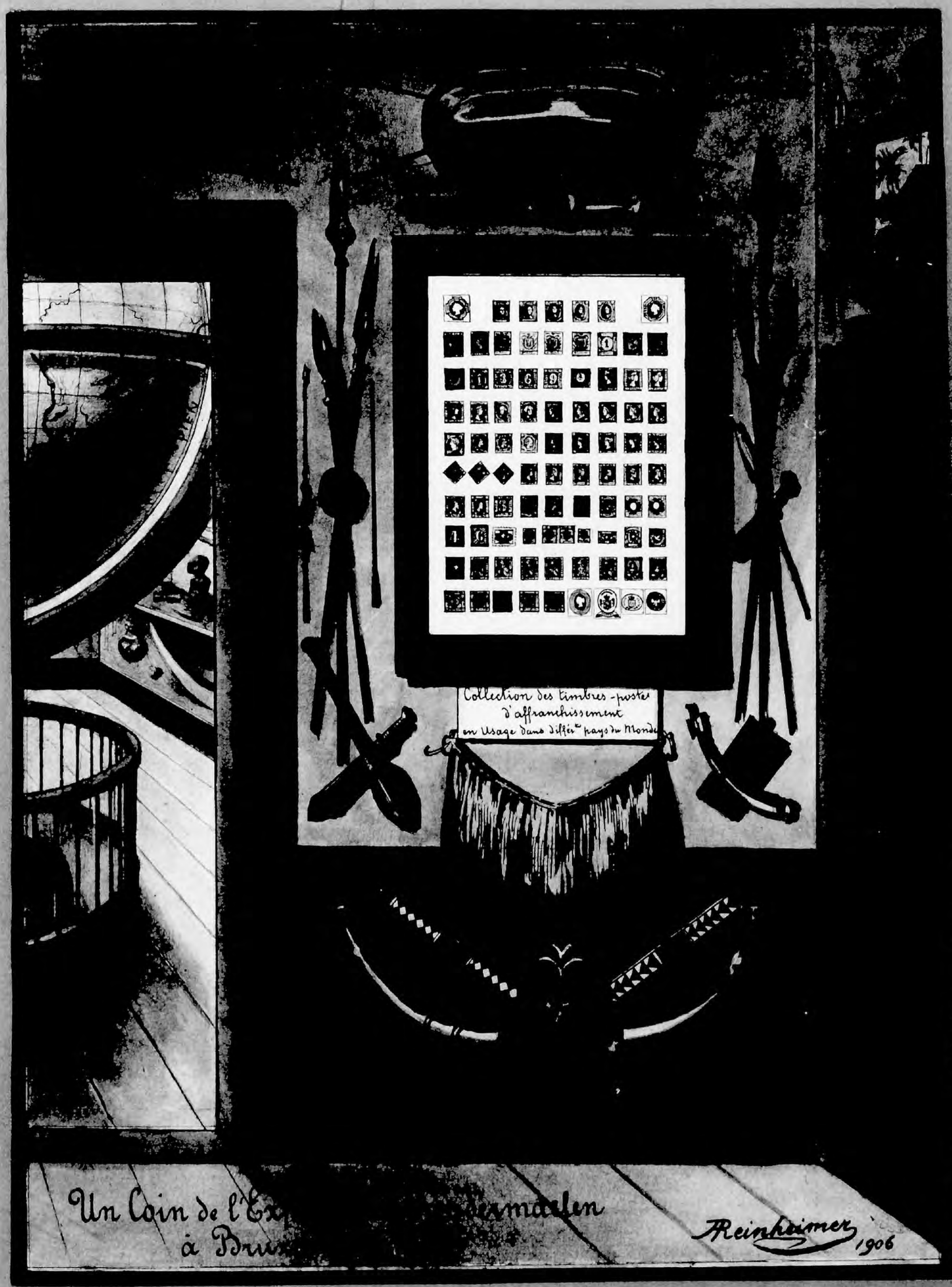
Collection des timbres-poste
d'affranchissement
en Usage dans différ. pays du Monde
Un Coin de l'Ex
à Brux
Reinheimer 1906